



# Alithya

## États financiers consolidés annuels de Groupe Alithya inc.

Pour les exercices clos les 31 mars 2025  
et 2024

## TABLE DES MATIÈRES

Rapports du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant .....	2
États consolidés du résultat net et du résultat global .....	8
États consolidés de la situation financière .....	9
États consolidés des variations des capitaux propres .....	10
Tableaux consolidés des flux de trésorerie .....	11
Notes afférentes aux états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024 .....	12
1. Lois applicables et nature des activités .....	12
2. Base d'établissement .....	12
3. Méthodes comptables significatives .....	12
4. Acquisition d'entreprise .....	28
5. Débiteurs et autres créances .....	32
6. Immobilisations corporelles .....	33
7. Contrats de location .....	34
8. Immobilisations incorporelles .....	35
9. Goodwill .....	36
10. Créiteurs et charges à payer .....	38
11. Dette à long terme .....	39
12. Impôts sur le résultat .....	41
13. Capital-actions .....	44
14. Paiements fondés sur des actions .....	47
15. Engagements et éventualités .....	52
16. Parties liées .....	53
17. Bénéfice (perte) par action .....	53
18. Rapprochement des passifs issus des activités de financement .....	54
19. Renseignements complémentaires sur le résultat consolidée .....	55
20. Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises .....	56
21. Charges financières nettes .....	56
22. Renseignements complémentaires sur les flux de trésorerie .....	57
23. Informations sectorielles et géographiques .....	58
24. Obligations de prestation qui restent à remplir .....	61
25. Instruments financiers .....	61
26. Informations à fournir concernant le capital .....	66
27. Événement postérieur .....	68

# RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT ET INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Groupe Alithya inc.

## ***Opinion sur les états financiers consolidés***

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de Groupe Alithya inc. (la « société ») aux 31 mars 2025 et 2024, des états consolidés du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés connexes des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024, ainsi que des notes y afférentes (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 mars 2025 et 2024, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB ») des États-Unis, du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société au 31 mars 2025, selon les critères établis dans le document Internal Control - Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et nous avons exprimé une opinion défavorable sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société dans notre rapport daté du 12 juin 2025.

## ***Fondement de l'opinion***

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières ainsi qu'aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits comportent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages des éléments probants concernant les montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportent également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

### ***Éléments critiques de l'audit***

Les questions critiques de l'audit communiquées ci-après sont les questions découlant de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été communiquées au comité d'audit, ou qui doivent l'être, et qui 1) portent sur les comptes ou les informations à fournir qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés, et 2) font intervenir des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de la part de l'auditeur. La communication de questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant les questions critiques de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas une opinion distincte sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou les informations fournies auxquels elles se rapportent.

### ***Test de dépréciation du goodwill***

Comme il est mentionné à la note 9 des états financiers consolidés, le solde du goodwill s'élevait à 181,4 millions de dollars au 31 mars 2025. Comme il est mentionné à la note 3 des états financiers consolidés, le goodwill est soumis à un test de dépréciation annuellement au 31 mars, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situations indiquent qu'il pourrait s'être déprécié. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée du coût de sortie. Les principales hypothèses relatives à la valeur d'utilité de l'UGT en cause incluent les revenus, les coûts des revenus, les charges de vente, générales et administratives prévus qui sont pris en compte pour établir les prévisions des flux de trésorerie nets liés à l'exploitation sur trois ans de la société ainsi que le taux de croissance à long terme estimatif appliqué pour extrapoler ces prévisions et le coût moyen pondéré du capital (« CMPC ») avant impôts utilisé pour établir la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus. Les principales hypothèses relatives à la juste valeur des coûts de sortie de chaque UGT incluent les revenus, le coût des revenus, les charges de vente, générales et administratives et les autres ajustements sans effet de trésorerie prévus qui sont pris en compte pour établir les prévisions du BAIIA ajusté, ainsi qu'un multiplicateur du marché implicite appliqué à ces prévisions.

Nous avons déterminé que le test de dépréciation du goodwill constituait une question critique de l'audit. Un degré plus élevé de jugement de la part de l'auditeur a été nécessaire pour évaluer les principales hypothèses relatives à la valeur d'utilité de l'UGT en cause. La sensibilité des changements raisonnablement possibles à ces hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur la détermination de la valeur recouvrable des UGT et sur l'évaluation du goodwill.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus d'évaluation du goodwill de la société, y compris les contrôles liés 1) à la détermination des prévisions des flux de trésorerie nets liés à l'exploitation sur trois ans ainsi que du taux de croissance à long terme estimatif appliqué pour extrapoler ces prévisions; et 2) à la détermination du CMPC avant impôts utilisé pour établir la valeur actualisée des flux de trésorerie nets liés à l'exploitation attendus. Nous avons évalué les prévisions des flux de trésorerie nets liés à l'exploitation sur trois ans pour chaque exercice en les comparant aux résultats réels historiques et nous avons évalué les ajustements apportés aux résultats réels historiques par corroboration indépendante. Nous avons demandé à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés 1) à évaluer les taux de croissance des revenus utilisés dans la détermination des prévisions des flux de trésorerie nets liés à l'exploitation sur trois ans de la société par rapport aux estimations des taux de croissance accessibles au public pour des sociétés comparables; 2) à évaluer les taux de croissance estimés à long terme des flux de trésorerie nets liés à l'exploitation par rapport aux données économiques; et 3) à évaluer le CMPC en comparant les données d'entrée du CMPC aux données accessibles au public pour des sociétés comparables et à évaluer le CMPC en découlant.

**Comptabilisation des revenus pour les accords à prix forfaitaire et les accords fondés sur le temps et les ressources selon la méthode fondée sur les intrants**

Comme il est mentionné à la note 23 des états financiers consolidés, les revenus des services rendus aux termes d'accords à prix forfaitaire et d'accords fondés sur le temps et les ressources comptabilisés selon la méthode fondée sur les intrants pour l'exercice clos le 31 mars 2025 se sont chiffrés à 61,4 millions de dollars et à 129,3 millions de dollars, respectivement. Comme il est mentionné à la note 3 des états financiers consolidés, les revenus des services de consultation aux termes d'accords à prix forfaitaire et d'accords fondés sur le temps et les ressources dont la facturation contractuelle ne correspond pas à la valeur fournie au client et dont le résultat peut être estimé de façon fiable sont comptabilisés progressivement selon la méthode d'évaluation de la progression en fonction de l'avancement menant à la réalisation. Le calcul de l'avancement menant à la réalisation est établi en comparant les coûts de main-d'œuvre engagés jusqu'alors et le total des coûts de main-d'œuvre attendus pour l'achèvement du service en vue d'obtenir une estimation du pourcentage des revenus effectivement touchés. Le montant total des coûts de main-d'œuvre attendus pour achever un service donné repose sur des estimations pouvant être affectées par différents facteurs, y compris les modifications de la portée du contrat, les retards dans l'atteinte des jalons, les changements dans la composition et les taux de la main-d'œuvre, les difficultés inattendues dans la prestation des services et les réclamations potentielles des clients.

Nous avons déterminé que la comptabilisation des revenus pour les accords à prix forfaitaire et les accords fondés sur le temps et les ressources selon la méthode fondée sur les intrants constituait une question critique de l'audit. Un degré plus élevé de jugement de la part de l'auditeur a été nécessaire pour évaluer les estimations du total des coûts de main-d'œuvre attendus pour l'achèvement du service appliqué en vue d'obtenir une estimation du pourcentage des revenus effectivement touchés du fait de la nature subjective de l'estimation.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Pour un échantillon des contrats qui ne sont pas achevés à la date de clôture, 1) nous avons obtenu et lu les accords avec les clients et les avenants de modifications, le cas échéant, afin de comprendre la portée du contrat et ses principales modalités; 2) nous avons évalué l'identification des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur le total des coûts de main-d'œuvre attendus pour l'achèvement, y compris, sans s'y limiter, les modifications de la portée du contrat, les retards dans l'atteinte des jalons, les changements dans la composition et les taux de la main-d'œuvre, les difficultés inattendues dans la prestation des services et les réclamations potentielles des clients; 3) nous avons interrogé le personnel d'exploitation au sujet de l'état des projets afin d'évaluer l'avancement à ce jour, de l'estimation des coûts totaux de main-d'œuvre jusqu'à l'achèvement et des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur les coûts totaux de main-d'œuvre attendus jusqu'à l'achèvement; 4) nous avons réalisé une comparaison du total des coûts de main-d'œuvre engagés et du total des coûts de main-d'œuvre attendus pour l'achèvement à la date de clôture, par rapport aux coûts de main-d'œuvre estimés à l'origine; 5) nous avons réalisé une comparaison des coûts de main-d'œuvre réels engagés pour le mois suivant la clôture de l'exercice et des coûts de main-d'œuvre prévus pour l'achèvement estimés à la clôture de la période par rapport aux périodes subséquentes correspondantes.

/s/ KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Nous agissons à titre d'auditeurs de la Société depuis 2021.

Montréal, Canada  
Le 12 juin 2025

# **RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT ET INDÉPENDANT**

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Groupe Alithya inc.

## **Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière**

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de Groupe Alithya inc. (la « société ») au 31 mars 2025, en nous fondant sur les critères établis dans le document Internal Control - Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. À notre avis, en raison de l'incidence de la faiblesse significative mentionnée ci-dessous à l'égard de l'atteinte des objectifs des critères de contrôle, la société n'a pas maintenu un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 mars 2025, selon les critères établis dans le document Internal Control - Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB ») des États-Unis, des états consolidés de la situation financière de la société aux 31 mars 2025 et 2024, des états consolidés du résultat net et du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie connexes pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024, ainsi que des notes connexes (collectivement, les « états financiers consolidés »), et notre rapport daté du 12 Juin 2025 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés.

Une faiblesse significative est une déficience ou une combinaison de déficiences du contrôle interne à l'égard de l'information financière de telle sorte qu'il existe une possibilité raisonnable qu'une anomalie significative dans les états financiers annuels ou intermédiaires de la société ne puisse être prévenue ou détectée à temps. Une faiblesse significative liée aux activités de contrôle des processus relatifs aux revenus de services tirés des accords à prix forfaitaire et des accords fondés sur le temps et les ressources, selon la méthode fondée sur les intrants, a été relevée et incluse dans l'évaluation de la direction. La faiblesse significative a été prise en compte dans la détermination de la nature, du calendrier et de l'étendue des contrôles par sondages appliqués dans le cadre de notre audit des états financiers consolidés de 2025, et ce rapport n'affecte pas notre rapport sur ces états financiers consolidés.

## **Fondement de l'opinion**

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière ainsi que l'appréciation, incluse à la rubrique « Rapport de la direction sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière » figurant dans le rapport de gestion de la société pour l'exercice clos le 31 mars 2025, de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, incombent à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières ainsi qu'aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Notre audit a été réalisé conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

### **Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière**

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société, 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société, et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

/s/ KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Montréal, Canada  
Le 12 juin 2025

## ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Notes	Exercices clos les 31 mars	
		2025	2024
		\$	\$
Revenus	23	473 481	491 125
Coût des revenus	19	317 347	341 815
Marge brute		156 134	149 310
<b>Charges d'exploitation</b>			
Charges de vente, générales et administratives	19	116 081	121 558
Coûts (recouvrement) d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises	20	(1 234)	3 384
Amortissement	19	4 523	5 913
Amortissement des immobilisations incorporelles	8	18 926	23 095
Dépréciation du goodwill	9	5 144	—
(Gain) perte de change		(258)	102
		143 182	154 052
Bénéfice (perte) d'exploitation		12 952	(4 742)
Charges financières nettes	21	8 882	11 857
Bénéfice (perte) avant impôts		4 070	(16 599)
<b>Charge d'impôts</b>			
Exigibles	12	1 276	317
Différés	12	1 499	(256)
		2 775	61
Bénéfice net (perte nette)		1 295	(16 660)
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
<i>Éléments qui peuvent être classés ultérieurement en résultat net</i>			
Écart de conversion cumulatif des filiales étrangères consolidées		3 392	(4)
		3 392	(4)
Résultat global		4 687	(16 664)
Bénéfice de base et dilué (perte de base et diluée) par action	17	0,01	(0,17)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux		31 mars	31 mars
(en milliers de dollars canadiens)		2025	2024
	Notes	\$	\$
<b>Actifs</b>			
<i>Actifs courants</i>			
Trésorerie		15 956	8 859
Débiteurs et autres créances	5	95 270	98 808
Travaux en cours		14 803	14 937
Crédits d'impôt à recevoir		10 996	9 942
Charges payées d'avance		8 680	7 069
		<b>145 705</b>	<b>139 615</b>
<i>Actifs non courants</i>			
Crédits d'impôt à recevoir		9 979	10 938
Autres actifs		1 327	2 267
Immobilisations corporelles	6	3 960	4 590
Actifs au titre de droits d'utilisation	7	4 277	5 606
Immobilisations incorporelles	8	74 450	81 273
Actifs d'impôts différés	12	4 875	5 715
Goodwill	9	181 407	166 493
		<b>425 980</b>	<b>416 497</b>
<b>Passifs et capitaux propres</b>			
<i>Passifs courants</i>			
Créditeurs et charges à payer	10	80 899	74 917
Revenus différés		25 024	25 293
Tranche courante des obligations locatives	7	3 546	4 136
Tranche courante de la dette à long terme	11	8 059	12 687
		<b>117 528</b>	<b>117 033</b>
<i>Passifs non courants</i>			
Contrepartie éventuelle	4	5 359	4 082
Dette à long terme	11	101 860	104 695
Obligations locatives	7	5 449	7 384
Passifs d'impôts différés	12	11 228	8 099
		<b>241 424</b>	<b>241 293</b>
<i>Capitaux propres</i>			
Capital-actions	13	316 685	312 409
Déficit		(155 075)	(157 370)
Cumul des autres éléments du résultat global		7 998	4 606
Surplus d'apport		14 948	15 559
		<b>184 556</b>	<b>175 204</b>
		<b>425 980</b>	<b>416 497</b>
<b>Engagements et éventualités</b>	15		

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	Actions émises	Capital-actions	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global	Surplus d'apport	Total
		Nombre	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au 31 mars 2024</b>		<b>95 415 248</b>	<b>312 409</b>	<b>(157 370)</b>	<b>4 606</b>	<b>15 559</b>	<b>175 204</b>
Bénéfice net		—	—	1 295	—	—	1 295
Autres éléments du résultat global		—	—	—	3 392	—	3 392
<b>Résultat global total</b>		<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1 295</b>	<b>3 392</b>	<b>—</b>	<b>4 687</b>
Rémunération fondée sur des actions	14	—	—	—	—	2 327	2 327
Rémunération fondée sur des actions attribuées lors d'acquisitions d'entreprises	14	—	—	—	—	1 683	1 683
Rémunération fondée sur des actions liées à l'ajustement de la contrepartie éventuelle et attribuées lors de l'acquisition de Datum, à régler en actions	20	—	—	—	—	(1 255)	(1 255)
Émission d'actions à droit de vote subalterne suivant l'acquisition des droits relatifs à la rémunération fondée sur des actions attribuées à l'acquisition d'entreprises	13	622 420	1 971	—	—	(1 971)	—
Émission d'actions à droit de vote subalterne dans le cadre de l'acquisition de XRM	13	3 449 103	2 875	—	—	—	2 875
Actions achetées aux fins d'annulation	13	(205 483)	(717)	315	—	—	(402)
Actions achetées aux fins du règlement d'UAI	14	—	—	70	—	(262)	(192)
Remise d'actions à droit de vote subalterne lors du règlement d'UAI	13,14	(69 840)	(244)	96	—	—	(148)
Émission d'actions à droit de vote subalterne découlant du règlement d'UAR	13,14	69 840	169	—	—	(266)	(97)
Règlement en espèces d'UAD émises à titre de rémunération fondée sur des actions	13,14	23 812	222	245	—	(521)	(54)
Règlement en espèces d'UAR émises à titre de rémunération fondée sur des actions	14	—	—	274	—	(346)	(72)
<b>Total de l'apport des actionnaires et des distributions aux actionnaires</b>		<b>3 889 852</b>	<b>4 276</b>	<b>1 000</b>	<b>—</b>	<b>(611)</b>	<b>4 665</b>
<b>Solde au 31 mars 2025</b>		<b>99 305 100</b>	<b>316 685</b>	<b>(155 075)</b>	<b>7 998</b>	<b>14 948</b>	<b>184 556</b>
<b>Solde au 31 mars 2023</b>		<b>95 195 816</b>	<b>311 967</b>	<b>(141 481)</b>	<b>4 610</b>	<b>14 092</b>	<b>189 188</b>
Perte nette		—	—	(16 660)	—	—	(16 660)
Autres éléments du résultat global		—	—	—	(4)	—	(4)
<b>Résultat global total</b>		<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(16 660)</b>	<b>(4)</b>	<b>—</b>	<b>(16 664)</b>
Rémunération fondée sur des actions	14	—	—	—	—	2 764	2 764
Rémunération fondée sur des actions attribuées lors d'acquisitions d'entreprises	14	—	—	—	—	2 099	2 099
Rémunération fondée sur des actions liées à l'ajustement de la contrepartie éventuelle et attribuées à l'acquisition de Datum, à régler en actions	20	—	—	—	—	(865)	(865)
Émission d'actions à droit de vote subalterne suivant l'acquisition des droits relatifs à la rémunération fondée sur des actions attribuées à l'acquisition d'entreprises	13	622 421	1 924	—	—	(1 924)	—
Actions achetées aux fins d'annulation	13	(493 878)	(1 724)	771	—	—	(953)
Émission d'actions à droit de vote subalterne suivant l'exercice d'options sur actions	13,14	2 500	8	—	—	(2)	6
Émission d'actions à droit de vote subalterne découlant du règlement d'UAD	13,14	73 682	201	—	—	(201)	—
Émission d'actions à droit de vote subalterne découlant du règlement d'UAI	13,14	14 707	33	—	—	(33)	—
Règlement en espèces d'UAI émises à titre de rémunération fondée sur des actions	14	—	—	—	—	(371)	(371)
<b>Total de l'apport des actionnaires</b>		<b>219 432</b>	<b>442</b>	<b>771</b>	<b>—</b>	<b>1 467</b>	<b>2 680</b>
<b>Solde au 31 mars 2024</b>		<b>95 415 248</b>	<b>312 409</b>	<b>(157 370)</b>	<b>4 606</b>	<b>15 559</b>	<b>175 204</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	Exercices clos les 31 mars	
		2025	2024
		\$	\$
<b>Activités d'exploitation</b>			
Bénéfice net (perte nette)		1 295	(16 660)
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :			
Amortissement		23 449	29 008
Ajustement de la contrepartie éventuelle	20	(5 567)	(3 827)
Charges financières nettes	21	8 882	11 857
Rémunération fondée sur des actions	14	4 010	4 863
(Gain de change non réalisé) perte de change non réalisée		(966)	153
Perte de change réalisée (gain de change réalisé) au titre du remboursement de la dette à long terme		580	(26)
Dépréciation du goodwill	9,19	5 144	—
Dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation et perte liée à la réévaluation d'obligations locatives	19	150	1 462
Règlement en espèces d'UAI, d'UAD et d'UAR		(264)	(371)
Autres		—	(290)
Impôts différés	12	1 499	(256)
		<u>38 212</u>	<u>25 913</u>
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	22	<u>10 221</u>	<u>(10 244)</u>
Flux de trésorerie nets découlant des activités d'exploitation		<b>48 433</b>	<b>15 669</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Entrées d'immobilisations corporelles	6	(1 202)	(746)
Entrées d'immobilisations incorporelles	8	(239)	(41)
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise	4	(6 382)	—
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		<b>(7 823)</b>	<b>(787)</b>
<b>Activités de financement</b>			
Augmentation de la dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction connexes	18	102 706	148 340
Remboursement de la dette à long terme	18	(123 561)	(159 110)
Remboursement des obligations locatives, y compris les coûts liés à la résiliation de contrats de location	7	(4 628)	(5 813)
Retenues d'impôt payées dans le cadre du règlement d'UAI et d'UAR	14	(151)	—
Exercice d'options sur actions	13	—	6
Actions achetées aux fins du règlement d'UAI	13	(148)	—
Actions achetées aux fins d'annulation	13	(402)	(953)
Charges financières payées	21	(7 965)	(11 047)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement		<b>(34 149)</b>	<b>(28 577)</b>
Effet de la fluctuation des taux de change sur la trésorerie		636	(29)
Variation nette de la trésorerie		<u>7 097</u>	<u>(13 724)</u>
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		8 859	22 583
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>15 956</b>	<b>8 859</b>
<b>Sorties de trésorerie (incluses dans les flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation)</b>			
Impôts payés		702	601

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

## 1. LOIS APPLICABLES ET NATURE DES ACTIVITÉS

Groupe Alithya inc. (collectivement avec ses filiales, « Alithya » ou la « Société ») est une société de services professionnels qui fournit des services et des solutions de TI en misant sur l'utilisation optimale des technologies numériques dans les domaines des stratégies d'affaires, de la transformation d'entreprise et de l'accompagnement technologique.

Les actions à droit de vote subalterne de catégorie A (les « actions à droit de vote subalterne ») de la Société sont négociées à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole « ALYA ».

Le siège social de la Société est situé au 1100, boulevard Robert-Bourassa, bureau 400, à Montréal (Québec), Canada H3B 3A5.

## 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

### *Déclaration de conformité*

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'elles ont été publiées par le Conseil des normes comptables internationales (« IASB »).

Le 12 juin 2025, le conseil d'administration (le « Conseil ») a approuvé et autorisé la publication des présents états financiers consolidés.

### *Base d'évaluation*

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, sauf pour ce qui suit :

- les actifs identifiables acquis et les passifs et les passifs éventuels découlant de l'acquisition d'une entreprise, qui sont habituellement évalués initialement à la juste valeur à la date d'acquisition, ainsi que les éléments de la contrepartie éventuelle, qui sont d'abord évalués à la date d'acquisition, puis à leur juste valeur;
- les obligations liées à un contrat de location, qui sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements au titre de contrats de location qui ne sont pas effectués à la date de début du contrat de location;
- les accords de paiements fondés sur des actions classés dans les capitaux propres, qui sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution, conformément à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*.

## 3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

### PRINCIPES DE CONSOLIDATION

#### *Filiales*

Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. La Société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait de sa capacité de diriger les activités de l'entité. Les états financiers des filiales sont inclus dans les présents états financiers consolidés à compter de la date du début du contrôle jusqu'à la date où le contrôle cesse d'être exercé.

Toutes les transactions intragroupe et tous les soldes intragroupe, de même que tout produit et toute charge latents découlant des transactions intragroupe, sont éliminés au moment de la consolidation.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

Voici les principales filiales de la Société :

Entité	Territoire	2025	2024
		Pourcentage de participation	Pourcentage de participation
Alithya Canada inc.	Québec, Canada	100 %	100 %
Alithya Services Conseils inc.	Québec, Canada	100 %	100 %
XRM Vision inc.	Québec, Canada	100 %	s.o.
Alithya Digital Technology Corporation	Ontario, Canada	100 %	100 %
Alithya USA, Inc.	Delaware, É.-U.	100 %	100 %
Alithya Financial Solutions, Inc.	Delaware, É.-U.	100 %	100 %
Alithya Ranzal LLC	Delaware, É.-U.	100 %	100 %
Alithya Zero2Ten, Inc.	Delaware, É.-U.	100 %	100 %
Alithya Fullscope Solutions, Inc.	Delaware, É.-U.	100 %	100 %
Vitalyst, LLC	Delaware, É.-U.	100 %	100 %
Datum Consulting Group, LLC	Indiana, É.-U.	100 %	100 %
Alithya France SAS	France	100 %	100 %
DCG Team UK Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %
Alithya Numérique Maroc SARLAU	Maroc	100 %	100 %
XRM Vision Maroc SARLAU	Maroc	100 %	s.o.
Datum Cybertech India Pvt Ltd.	Inde	100 %	100 %

### CONVERSION DES DEVICES

L'information financière contenue dans les présents états financiers consolidés de la Société est présentée en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la société mère. Chaque entité dans le groupe établit sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments qui figurent dans les états financiers consolidés de chaque entité sont mesurés en fonction de cette monnaie fonctionnelle. La monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce des activités.

#### *Soldes et opérations en devises*

Les revenus, les charges, ainsi que les actifs et passifs non monétaires libellés en devises sont comptabilisés au taux de change en vigueur à la date d'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de conversion réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net.

#### *Activités étrangères*

Les actifs et les passifs de chaque entité dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont tous convertis en dollars canadiens lors de la consolidation, au cours de clôture à la date de clôture. Les revenus et les charges ont été convertis en dollars canadiens aux taux de change moyens au cours de la période de présentation de l'information. Les écarts de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, dans la réserve des écarts de conversion dans les capitaux propres.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

## 3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

### INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information propre à chaque secteur est présentée en adéquation avec les rapports internes fournis au principal décideur opérationnel, qui est responsable de l'affectation des ressources et de l'évaluation du rendement des secteurs à présenter.

Une société doit présenter de l'information de manière distincte sur chaque secteur opérationnel et peut combiner en un secteur à présenter des secteurs opérationnels qui présentent des caractéristiques économiques semblables ou qui n'atteignent pas les seuils quantitatifs.

La Société compte trois secteurs opérationnels à présenter, définis selon l'emplacement géographique : le Canada, les États-Unis et l'international.

### COMPTABILISATION DES REVENUS, DES TRAVAUX EN COURS ET DES REVENUS DIFFÉRÉS

La Société tire des revenus des secteurs des technologies de l'information, principalement par le biais de services de stratégies d'affaires, de transformation d'entreprise et d'accompagnement technologique. Ces services sont fournis aux termes de différentes ententes, lesquelles sont définies ci-après.

Les revenus sont comptabilisés soit à un moment précis, soit progressivement lorsque la Société a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) les obligations de prestation en transférant les biens ou les services promis à ses clients. Ils incluent la contrepartie variable comme les escomptes, les rabais sur volume et les pénalités liées au niveau de service. La contrepartie variable est estimée en se basant soit sur la méthode de l'espérance mathématique, soit sur celle du montant le plus probable, et est incluse dans le prix de transaction uniquement dans la mesure où il est hautement probable qu'aucune reprise importante des revenus cumulatifs comptabilisés ne sera effectuée. Pour poser ce jugement, la direction prendra surtout en considération l'ensemble des renseignements dont elle dispose alors, la connaissance qu'a la Société du client ou du secteur d'activité, le type de services à fournir et les modalités contractuelles propres à chaque accord.

La facturation peut être mensuelle, par jalons ou anticipée, selon les modalités contractuelles des accords conclus avec les clients. Une fois émises, les factures sont généralement payables dans les 30 jours. Les contrats ne comportent généralement pas de composante de financement importante.

La Société conclut des accords comportant plusieurs obligations de prestation, qui comprennent habituellement des services-conseils, des services de soutien subséquent (y compris d'entretien) et des logiciels. Dans le cas des accords qui comportent plusieurs obligations de prestation, le prix de transaction doit être réparti en attribuant à chaque obligation de prestation un prix de vente relatif distinct. La Société a fixé des prix de vente distincts pour les volets suivants :

- les services-conseils, en fonction d'une fourchette de taux horaire fixe définie pour chaque transaction;
- les services de soutien après la signature de l'accord, en fonction des prix observables pour les renouvellements distincts;
- les logiciels, au moyen de taux fixes et uniformes pour les composants logiciels.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

## 3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

Certains des accords conclus par la Société peuvent comprendre des dispositions sur l'acceptation des clients. Chaque disposition est analysée afin de déterminer si le processus de génération du profit est terminé lorsque le service est offert. Il n'est pas toujours nécessaire d'obtenir une acceptation officielle du client pour comptabiliser les revenus, à condition que la Société fasse la démonstration objective que les critères stipulés dans les dispositions d'acceptation sont remplis. Certains critères analysés tiennent compte notamment de l'expérience antérieure avec des accords similaires, que les dispositions d'acceptation soient propres au client ou incluses dans tous les accords, ainsi que de la durée de l'échéance d'acceptation et de l'expérience antérieure avec le client en question.

Les modifications de contrat constituent des changements qui touchent à la portée et/ou au prix d'un contrat et qui sont approuvés par les parties au contrat. L'approbation peut se faire par écrit ou verbalement, ou découler implicitement des pratiques d'affaires habituelles, et elle est juridiquement exécutoire. La Société comptabilise les modifications comme un contrat distinct lorsqu'elles viennent ajouter de nouveaux services dont le prix est établi proportionnellement aux prix de vente distincts, ou si les services à rendre diffèrent de ceux qui sont déjà transférés. Autrement, les modifications sont plutôt comptabilisées comme faisant partie du contrat initial. Lorsque la modification du contrat n'est pas comptabilisée comme un contrat distinct, la Société apporte un ajustement cumulatif aux revenus du contrat existant à la date de sa modification ou, si les services à rendre constituent des obligations de prestation distinctes, elle comptabilise la contrepartie résiduelle de manière prospective.

### *Accords fondés sur le temps et les ressources*

Les revenus tirés des services de stratégies d'affaires et de transformation d'entreprise, notamment l'implantation d'applications d'entreprise, rendus aux termes d'accords fondés sur le temps et les ressources sont comptabilisés à mesure que la prestation des services a lieu. La facturation des contrats pour de tels accords correspond à la valeur fournie au client, de sorte que les revenus sont comptabilisés sur une base horaire.

Lorsque la facturation des accords fondés sur le temps et les ressources ne correspond pas à la valeur fournie au client, les contrats sont comptabilisés selon les méthodes comptables applicables aux accords à prix forfaitaire, selon la définition ci-dessous.

### *Accords à prix forfaitaire*

Les revenus tirés des services de transformation d'entreprise, notamment l'implantation d'applications d'entreprise, rendus aux termes d'accords à prix forfaitaire et dont le résultat peut être estimé de façon fiable sont comptabilisés progressivement en fonction de l'avancement mesuré par les efforts déployés par la Société ou les intrants consacrés à la satisfaction de l'obligation de prestation par rapport aux intrants totaux attendus (la « méthode fondée sur les intrants ») à mesure que la Société satisfait à ses obligations de prestation conformément aux modalités des accords. La Société se sert principalement des coûts de main-d'œuvre pour évaluer l'avancement menant à la réalisation. Cette méthode s'appuie sur des estimations du total des coûts de main-d'œuvre attendus pour l'achèvement du service, comparées aux coûts de main-d'œuvre engagés jusqu'alors, en vue d'obtenir une estimation du pourcentage des revenus effectivement touchés. La direction analyse régulièrement les estimations sous-jacentes du total des coûts de main-d'œuvre attendus. Si le résultat d'un accord ne peut être estimé de façon fiable, les revenus sont comptabilisés jusqu'à concurrence des coûts engagés relativement à l'accord dont le recouvrement est probable. Dans le cas de certains contrats, la Société comptabilise les revenus selon son droit à une contrepartie, lorsque ce montant correspond à la valeur de la prestation effectuée par l'entité jusqu'à la date considérée.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

## 3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

### *Services d'accompagnement technologique*

Les revenus tirés des services gérés sont générés au moyen d'honoraires récurrents en contrepartie d'un service mensuel récurrent (généralement un service de soutien). Les revenus tirés de tels accords sont comptabilisés sur la durée du contrat, selon le mode d'amortissement linéaire ou fondé sur l'utilisation.

Les abonnements aux services de formation, dont les clients peuvent se prévaloir en tout temps et de manière illimitée, sont comptabilisés progressivement, selon le mode d'amortissement linéaire, sur la durée du contrat.

Les revenus tirés des logiciels proviennent en partie de la revente de certains logiciels standards de tiers fournisseurs et de l'entretien. La majorité des logiciels vendus par la Société sont livrés par voie électronique. Pour les logiciels livrés par voie électronique, la Société considère qu'il y a transfert de contrôle lorsque le client a) prend possession du logiciel par téléchargement (c'est-à-dire que les données électroniques se retrouvent sur son équipement informatique) ou b) a reçu des codes d'accès qui lui permettent de prendre immédiatement possession du logiciel sur son équipement informatique conformément à une entente ou à un bon de commande pour le logiciel en question. Dans tous les cas, la revente de logiciels de tiers fournisseurs et le service d'entretien sont comptabilisés sur une base nette.

Les revenus tirés des logiciels de tiers fournisseurs et des services d'entretien sont comptabilisés au moment de la livraison du logiciel, puisque la garantie et l'entretien connexes sont assurés par le fournisseur principal du logiciel et non par la Société.

Les logiciels créés par la Société et l'entretien connexe sont présentés sur une base brute. Les revenus sont comptabilisés à un moment précis lorsqu'ils sont distincts de l'entretien et du soutien; autrement, ils sont comptabilisés sur la durée du contrat. Les revenus générés par la vente de logiciels-services (SaaS) créés par la Société sont comptabilisés selon le mode d'amortissement linéaire, car la Société se tient prête à fournir à ses clients un accès continu à ses logiciels conformément aux modalités du contrat signé. Dans le cas d'un accord se rapportant aux SaaS dont la tarification varie selon l'utilisation du client et dont le prix est établi à un taux fixe en fonction de l'utilisation, la Société comptabilise les revenus sur la durée du contrat, selon son droit à une contrepartie, lorsque ce montant correspond à la valeur de la prestation effectuée par l'entité jusqu'à la date considérée.

### *Pertes estimatives au titre de contrats qui génèrent des revenus*

Des pertes estimatives au titre de contrats qui génèrent des revenus peuvent survenir en raison de coûts supplémentaires liés au contrat qui n'ont pas été prévus au moment de la passation du contrat. Les pertes au titre de contrats sont quantifiées selon l'excédent que représentent les coûts marginaux estimatifs, y compris les coûts directs de la main-d'œuvre et des ressources, ainsi que l'imputation d'autres coûts directement liés à l'exécution de contrats, par rapport au total des revenus estimatifs tirés du contrat. Les pertes estimatives au titre de contrats qui génèrent des revenus sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle il est probable qu'une perte sera subie. La perte attendue est tout d'abord portée en diminution des coûts connexes capitalisés relativement au contrat, le cas échéant. L'excédent est ensuite comptabilisé à titre d'obligation de prestation au titre des contrats de clients dans les créditeurs et charges à payer. La direction analyse régulièrement la rentabilité des accords et les estimations sous-jacentes.

### *Travaux en cours et revenus différés*

Les montants comptabilisés à titre d'excédent des revenus aux factures sont classés comme des travaux en cours. Les montants reçus avant la prestation des services sont classés à titre de revenus différés lorsque la Société est autorisée à les facturer sans condition.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

## 3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

### INSTRUMENTS FINANCIERS

#### *Comptabilisation et décomptabilisation*

La comptabilisation des actifs et des passifs financiers se fait lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé lorsque ce passif est éteint, qu'il est réglé, qu'il est annulé ou qu'il expire.

#### *Classement et évaluation initiale des actifs financiers*

Tous les actifs financiers de la Société sont classés à titre de coûts amortis. Le classement est déterminé par les deux points suivants :

- le modèle économique que suit l'entité pour la gestion de l'actif financier;
- les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

À l'exception des débiteurs et autres créances qui ne comportent pas une composante de financement importante et qui sont évalués au prix de transaction selon IFRS 15, tous les actifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur ajustée des coûts de transaction, le cas échéant.

L'ensemble des revenus et des charges liés aux actifs financiers qui sont comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges financières, à l'exception de la dépréciation des débiteurs et autres créances, qui est présentée dans les charges de vente, générales et administratives.

#### *Évaluation ultérieure des actifs financiers au coût amorti*

Après leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute dépréciation. L'actualisation est omise si l'effet de l'actualisation est non significatif.

#### *Dépréciation des débiteurs et autres créances et des travaux en cours*

La Société utilise la méthode simplifiée pour estimer les pertes de crédit découlant des débiteurs et autres créances et des travaux en cours, puis inscrit la correction de valeur qui en découle aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Ces pertes constituent les insuffisances attendues dans les flux de trésorerie contractuels, en tenant compte du risque de défaillance à tout moment au cours de la durée de vie de l'instrument financier. La Société utilise l'expérience antérieure, des indicateurs externes et des informations prospectives pour calculer les pertes de crédit attendues à l'aide d'une matrice de calcul.

La Société évalue la dépréciation des débiteurs et autres créances et des travaux en cours en fonction du nombre de jours pendant lesquels les comptes de clients, dans leur ensemble, sont en souffrance, étant donné que des clients qui disposent d'échéances de paiement semblables partagent des caractéristiques sur le plan du risque de crédit. La Société procède également à une évaluation individualisée en fonction des risques propres à chaque client qu'elle décèle.

La Société considère qu'un actif financier est en défaut lorsque les paiements contractuels sont considérés en souffrance et à risque en fonction de divers facteurs économiques et propres à l'actif, ou s'il devient probable qu'un client fera faillite ou sera l'objet d'une autre procédure d'insolvabilité.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

## 3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

### Classement et évaluation des passifs financiers

La contrepartie éventuelle incluse au prix d'acquisition, payable en espèces ou par la remise d'un nombre variable d'actions, est initialement classée dans les passifs financiers, puis évaluée à sa juste valeur, les variations étant alors comptabilisées dans le résultat net.

Tous les autres passifs financiers de la Société sont initialement évalués à la juste valeur et, le cas échéant, ajustés en fonction des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Tous les frais liés aux intérêts sont comptabilisés au titre des charges financières dans les états consolidés du résultat net.

### BÉNÉFICE (PERTE) PAR ACTION

Le bénéfice (la perte) de base par action correspond au bénéfice net (à la perte nette) attribuable aux détenteurs d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple de catégorie B (les « actions à droit de vote multiple ») (collectivement, les « actions ») divisé(e) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le bénéfice dilué (la perte diluée) par action est établi(e) selon la méthode du rachat d'actions afin d'évaluer l'effet dilutif des options sur actions, des unités d'actions différées, incessibles et liées au rendement, de certaines actions à émettre aux fins de paiements liés à l'anniversaire d'acquisitions d'entreprises et des actions susceptibles d'être éteintes.

### AIDE GOUVERNEMENTALE

Certaines filiales sont admissibles aux programmes d'aide gouvernementale offerts dans différents territoires. Ces programmes peuvent prendre la forme de subventions et de crédits d'impôt pour le développement des affaires électroniques. L'aide gouvernementale est comptabilisée lorsque la filiale dispose d'un niveau d'assurance raisonnable qu'elle l'obtiendra et qu'elle se conformera à toutes les conditions pertinentes. L'aide gouvernementale est comptabilisée comme une réduction du coût de la dépense admissible.

Lors de la préparation des demandes, l'exercice du jugement est requis pour l'interprétation de la réglementation relative à ces programmes, l'évaluation de l'admissibilité des activités des filiales ainsi que la détermination et la quantification des dépenses admissibles. Ces demandes font l'objet d'un examen et d'un audit par les autorités locales, qui peuvent ne pas être d'accord avec les interprétations faites par la Société. La direction évalue les montants à recevoir aux termes de ces programmes. Le montant d'aide gouvernementale effectivement reçue au terme des examens et des audits peut différer des montants comptabilisés.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée d'utilité prévue, à l'aide des méthodes suivantes :

	Méthode	Taux
Mobilier, agencements et matériel	Amortissement dégressif à taux constant	20 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif à taux constant	30 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	Sur la durée du contrat de location

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

## 3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée d'utilité de chaque actif sont revus au moins une fois par année, à la date de clôture.

### CONTRATS DE LOCATION

#### *La Société comme preneuse*

Pour tout nouveau contrat conclu, la Société détermine si celle-ci constitue un contrat de location ou si elle en contient un. Un contrat de location se définit comme suit : « contrat, ou partie d'un contrat, par lequel est cédé le droit d'utiliser un bien déterminé (le bien sous-jacent) pour un certain temps moyennant une contrepartie ».

#### *Évaluation et comptabilisation des contrats de location comme preneur*

À la date de début du contrat de location, la Société comptabilise un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative dans l'état de la situation financière. L'actif au titre de droits d'utilisation est l'objet d'une évaluation au coût, qui tient compte de l'évaluation initiale de l'obligation locative, de tout coût direct initial engagé par la Société, d'une estimation de tous les coûts liés au démantèlement et à l'enlèvement du bien à la fin du contrat de location et de tout paiement au titre des contrats de location effectué avant la date de début du contrat de location (déduction faite de tout incitatif reçu).

La Société amortit l'actif au titre de droits d'utilisation selon le mode linéaire, pour la période allant de la date de début du contrat de location jusqu'au terme de la durée d'utilité de cet actif, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur. La durée du contrat de location tient compte de toute option de renouvellement ou de résiliation, dans la mesure où la Société est raisonnablement certaine de l'exercer. La Société procède également à un test de dépréciation de l'actif au titre de droits d'utilisation lorsqu'il existe des indicateurs pour ce faire.

À la date de début du contrat de location, la Société évalue l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements au titre des contrats de location non versés à cette date, dont l'actualisation a été établie selon le taux d'intérêt implicite en vertu du contrat de location si ce taux est aisément disponible, ou selon le taux d'emprunt marginal de la Société.

Les paiements au titre des contrats de location inclus dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent des paiements fixes (y compris des paiements fixes en substance), des paiements variables en fonction d'un indice ou d'un taux, des montants que la Société s'attend à devoir payer au titre de la garantie de valeur résiduelle et des paiements découlant d'options dont la Société a la certitude raisonnable qu'elles seront exercées. Les paiements liés aux composantes non locatives, soit principalement les frais d'entretien des parties communes, sont exclus des obligations locatives et sont passés en charges sur la durée du contrat de location.

À la suite de l'évaluation initiale, le montant de l'obligation locative est réduit des paiements versés et accru pour tenir compte des intérêts, lesquels sont comptabilisés au titre des charges financières nettes. L'obligation sera réévaluée pour tenir compte de toute réévaluation ou modification, ou de tout changement apporté aux paiements fixes en substance.

Lorsque l'obligation locative est réévaluée, l'ajustement correspondant se reflète dans l'actif au titre des droits d'utilisation ou, si celui-ci est déjà ramené à zéro, dans le bénéfice net.

La Société a choisi de comptabiliser les contrats de location à court terme et ceux dont le bien sous-jacent est de faible valeur selon les mesures de simplification. Au lieu de comptabiliser un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative, les paiements ayant trait à ces éléments sont comptabilisés à titre de charge dans les états consolidés du résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

## 3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se composent principalement des relations clients, des accords de non-concurrence, des solutions d'affaires pour utilisation interne, des licences d'utilisation de logiciels et des appellations commerciales obtenus lors d'acquisitions d'entreprises et initialement comptabilisés à leur juste valeur. Les solutions d'affaires pour utilisation interne et les licences d'utilisation de logiciels (les « logiciels ») achetées par la Société sont comptabilisées au coût. En outre, les solutions d'affaires pour utilisation interne développées à l'interne sont capitalisées si elles répondent à des critères particuliers de capitalisation relatifs à la faisabilité technique et financière et si la Société démontre sa capacité et son intention de les utiliser. L'amortissement des solutions d'affaires pour utilisation interne commence une fois que la solution est prête à être utilisée. La Société amortit ses immobilisations incorporelles selon le mode d'amortissement linéaire, comme suit :

	Méthode	Période
Relations clients	Amortissement linéaire	De 3 à 10 ans
Accords de non-concurrence	Amortissement linéaire	De 3 à 10 ans
Logiciels	Amortissement linéaire	3 ans
Appellations commerciales	–	Indéterminée

La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée d'utilité de chaque actif sont revus au moins une fois par année, à la date de clôture.

### GOODWILL

Le goodwill qui se dégage des acquisitions d'entreprises est comptabilisé selon la méthode de l'acquisition et correspond à l'excédent de la contrepartie transférée sur la juste valeur, à la date d'acquisition, de la quote-part des actifs nets identifiables obtenus et des passifs pris en charge de l'entité acquise revenant à la Société. Il est évalué après déduction du cumul des dépréciations. Le goodwill n'est pas amorti, mais plutôt soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'il pourrait avoir subi une dépréciation.

### DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, DES ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION, DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET DU GOODWILL

#### *Échéancier des tests de dépréciation*

La valeur comptable des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation, des immobilisations incorporelles et du goodwill de la Société est soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'elle pourrait avoir subi une dépréciation. À chaque date de clôture, la Société évalue s'il existe une indication de dépréciation. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année, au 31 mars.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

## 3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

### Tests de dépréciation

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être individuellement soumis aux tests sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs générant des entrées de trésorerie découlant de l'utilisation continue et largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (soit les UGT). Pour les besoins des tests de dépréciation du goodwill, le goodwill tiré de l'acquisition d'une entreprise est affecté à l'UGT, ou au groupe d'UGT, qui devrait bénéficier des synergies du regroupement. Cette affectation est faite sous réserve d'un test de plafonnement du coût entier d'un secteur opérationnel et reflète le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins d'information interne. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable estimée.

### Reprise de dépréciation

Aucune perte de valeur comptabilisée au titre du goodwill n'est reprise. Pour ce qui est des autres actifs, les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées à chaque date de clôture pour déceler toute indication suggérant que la dépréciation a diminué ou n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable, uniquement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été établie, déduction faite de l'amortissement, si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée.

## COÛTS D'ACQUISITION, D'INTÉGRATION ET DE RÉORGANISATION D'ENTREPRISES

Les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises comprennent les coûts de transactions liés aux acquisitions d'entreprises, qu'elles se réalisent ou non, les coûts d'intégration des entreprises acquises, y compris les loyers excédentaires, les gains ou les pertes liés à la modification de contrats de location, la dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation provenant d'acquisitions d'entreprises antérieures, les gains ou les pertes liés à la disposition d'actifs non essentiels, les coûts de transition liés à l'intégration des systèmes, la contrepartie éventuelle de même que la rémunération des employés liée aux acquisitions d'entreprises et les coûts de séparation découlant d'intégrations et de changements importants à la structure organisationnelle.

Les coûts de réorganisation, constitués principalement des indemnités de départ, sont comptabilisés lorsqu'un plan officiel détaillé mentionnant nommément l'entreprise ou la partie de celle-ci en cause, précisant l'emplacement et le nombre d'employés touchés et comportant une estimation détaillée des coûts connexes et des échéances pertinentes a été communiqué aux personnes concernées.

## PROVISIONS

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable peut être faite du montant de l'obligation. Les provisions de la Société pourraient comprendre les provisions pour litiges et réclamations découlant du cours normal des activités.

Les provisions pour litiges et réclamations se fondent sur l'expérience antérieure, les tendances courantes et d'autres hypothèses qui semblent raisonnables compte tenu des circonstances. Les estimations portent sur la période durant laquelle les événements sous-jacents à la procédure se sont produits et sur le degré de probabilité d'une issue défavorable.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

## 3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

### IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Les impôts sur le résultat sont comptabilisés selon la méthode du report variable axée sur le bilan pour les impôts différés.

Les impôts exigibles sont comptabilisés relativement aux montants prévus à payer ou à recevoir selon les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont établis en fonction des différences temporaires déductibles ou imposables entre les montants comptabilisés aux fins d'états financiers et la valeur fiscale des actifs et des passifs selon des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui entreront en vigueur pendant l'exercice au cours duquel les différences devraient être recouvrées ou réglées. Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés en résultat net, dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres selon le classement de l'élément auquel ils se rattachent.

Les impôts différés ne sont pas comptabilisés au titre des différences temporaires suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction autre que l'acquisition d'une entreprise qui n'affecte ni le résultat comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale, et les différences ayant trait aux participations dans des filiales, dans la mesure où il est probable qu'elles ne se résorberont pas dans un avenir prévisible. En outre, les impôts différés ne sont pas comptabilisés au titre des différences temporaires imposables générées par la comptabilisation initiale du goodwill.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de les compenser et qu'ils sont liés à des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable, ou sur différentes entités imposables qui ont l'intention de régler les passifs et les actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs d'impôt et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les pertes fiscales, les crédits d'impôt et les différences temporaires déductibles non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces pertes fiscales, ces crédits d'impôt et ces différences temporaires déductibles non utilisés pourront être imputés. Les actifs d'impôts différés sont révisés à toutes les dates de clôture et diminués dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal y afférent se réalise.

### CAPITAL-ACTIONS

Les actions à droit de vote subalterne et les actions à droit de vote multiple sont classées comme des capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions sont déduits des capitaux propres, déduction faite des éventuelles incidences fiscales.

#### *Offre publique de rachat dans le cours normal des activités*

Lorsque la Société achète ses actions à droit de vote subalterne aux fins d'annulation au titre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, la contrepartie payée, y compris les coûts marginaux qui y sont directement imputables (nets d'impôts), est déduite des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société, jusqu'à ce que les actions soient annulées. Lorsque les actions sont annulées, la différence entre la contrepartie payée et la valeur comptable moyenne attribuée aux actions achetées aux fins d'annulation est inscrite au déficit.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

## 3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

### RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

#### *Régime d'achat d'actions*

La Société administre un régime d'achat d'actions pour les employés admissibles de la Société. Aux termes du régime, la Société verse des cotisations de contrepartie correspondant à celles effectuées par les employés, jusqu'à concurrence d'un pourcentage maximal du salaire brut de l'employé. Les cotisations versées par la Société sont comptabilisées à titre de salaire au titre du coût des revenus ainsi que dans les charges de vente, générales et administratives.

#### *Régime incitatif à long terme (« RILT ») et Régime d'unités d'actions (« RUA ») (soit les « régimes incitatifs »)*

La Société administre un RILT pour les employés et les administrateurs admissibles de la Société qui prévoit différents types d'attributions, notamment des options sur actions réglées en instruments de capitaux propres, des unités d'actions différées (« UAD »), des unités d'actions incessibles (« UAI ») et des unités d'actions liés au rendement (« UAR »). Le Conseil peut, à sa discrétion, choisir de régler les UAI et les UAR en espèces.

La Société administre également un RUA pour ses employés qui y sont admissibles. Aux termes de ce régime, les employés admissibles peuvent choisir de recevoir jusqu'à 50 % de leur prime annuelle sous forme d'UAD ou d'UAI (les « UAD en prime » ou les « UAI en prime »). En contrepartie, la Société leur accorde un nombre d'UAD ou d'UAI supplémentaires équivalant à 25 % des UAD en prime ou des UAI en prime. Le RUA comprend également l'attribution d'UAD ou d'UAI sur une base discrétionnaire. Le Conseil peut, à sa discrétion, choisir de régler les UAD et les UAI en espèces.

La Société comptabilise l'ensemble des attributions comme étant réglées en instruments de capitaux propres, étant donné que le Conseil compte régler les attributions au titre du RILT par l'émission d'actions et les attributions au titre du RUA en actions à droit de vote subalterne achetées à la TSX.

Le paiement fondé sur des actions est comptabilisé dans les charges de vente, générales et administratives et les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises, avec ajustement correspondant au surplus d'apport sur la période d'acquisition des droits, selon la juste valeur des actions à la date d'attribution. L'évaluation de la charge tient compte des titres éteints, selon une estimation à la date d'attribution, laquelle est ajustée subséquemment afin de tenir compte des événements réels. Quant aux attributions dont les droits sont acquis progressivement, la juste valeur de chaque tranche est comptabilisée selon le mode d'amortissement linéaire sur les périodes d'acquisition des droits correspondantes.

En ce qui concerne les options sur actions, la juste valeur à la date d'attribution est établie selon le modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes. Toute contrepartie versée par les participants au moment de l'exercice d'options sur actions est portée au crédit du capital-actions avec toute autre charge de rémunération fondée sur des actions initialement comptabilisé dans le surplus d'apport.

La juste valeur à la date d'attribution des UAI et des UAD correspond à la juste valeur de l'action à droit de vote subalterne sous-jacente à la date d'attribution. Dans le cas des UAD et des UAI attribuées aux termes du RUA, la juste valeur de la charge de rémunération fondée sur des actions est établie à 125 % de la juste valeur de la prime dont le règlement doit être fait sous forme d'UAD et/ou d'UAI, avec ajustement correspondant au surplus d'apport. Une charge est comptabilisée à titre de paiements fondés sur des actions aux charges de vente, générales et administratives sur la période d'acquisition des droits, et un montant correspondant est porté au surplus d'apport. Le montant comptabilisé à titre de charge est ajusté pour refléter le nombre d'unités pour lesquelles les conditions de service et de performance connexes devraient être satisfaites, de sorte que le montant ultimement comptabilisé à titre de charge soit fondé sur les unités attribuées pour lesquelles les conditions de service et les conditions de performance qui ne sont pas des conditions de marché se sont réalisées à la date d'acquisition des droits.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

## 3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

Les modalités de chaque attribution d'UAR, notamment les objectifs de rendement, qu'ils soient liés au marché ou non, sont déterminées par le Conseil. Le montant comptabilisé à titre de charge est ajusté pour refléter le nombre d'attributions d'unités assujetties à des conditions de service et de performance, autres que des conditions de marché, qui devraient être satisfaites, de sorte que le montant ultimement comptabilisé soit fondé sur les attributions pour lesquelles les conditions de service et les conditions de performance qui ne sont pas des conditions de marché se sont réalisées à la date d'acquisition des droits. Le Conseil décide si les objectifs de rendement ont été atteints ou non.

Lorsque les UAD, les UAI et les UAR sont réglés, la juste valeur de l'attribution comptabilisée est retirée du surplus d'apport et portée au crédit du capital-actions.

## JUGEMENT IMPORTANT DE LA DIRECTION POUR L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES ET INCERTITUDE RELATIVE AUX ESTIMATIONS

L'établissement des présents états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur le montant présenté des actifs, des passifs, des revenus et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont passées en revue à intervalle régulier. Les modifications d'estimations comptables sont comptabilisées à la période pendant laquelle elles sont apportées et dans les périodes futures concernées.

Les jugements critiques émis par la direction pour l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont les suivants :

*Détermination des unités génératrices de trésorerie (ou UGT)* – La définition des UGT et le regroupement d'actifs au sein de chacune reposent sur l'information disponible la plus récente concernant l'expérience acquise sur l'utilisation réelle et les plans d'affaires envisagés à l'avenir. La direction a pris en considération différents facteurs pour déterminer ses UGT, notamment la manière dont la Société gère et surveille ses activités, la nature des activités de chaque UGT et les principaux segments de marché au sein desquels elles les exercent. Ainsi, les UGT établies par la Société aux fins des tests de recouvrabilité et de dépréciation des actifs non financiers sont les suivantes : Canada, France, EPM (gestion de la performance organisationnelle), ERP (planification des ressources de l'entreprise) et Solutions d'entreprise.

*Détermination des secteurs opérationnels* – La Société fait appel à son jugement relativement à la définition des secteurs opérationnels aux fins de présentation de l'information financière et de communication de l'information. La Société a passé en revue ses activités et déterminé qu'elle compte trois secteurs à présenter, définis selon l'emplacement géographique : le Canada, les États-Unis et l'international.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

## 3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

Les hypothèses et incertitudes relatives aux estimations qui comportent un risque important d'entraîner des ajustements significatifs au cours du prochain exercice sont les suivantes :

*Comptabilisation des revenus tirés des accords à prix forfaitaire et des accords fondés sur le temps et les ressources selon la méthode fondée sur les intrants* – La Société comptabilise les revenus tirés des accords, qui peuvent s'étendre sur plus d'une période de présentation, selon la méthode fondée sur les intrants. Les revenus ainsi quantifiés sont comptabilisés progressivement en fonction de l'avancement établi d'après la meilleure estimation que fait la Société du montant total des coûts de main-d'œuvre attendus et des risques liés à la prestation des services. Le montant total des coûts de main-d'œuvre attendus pour achever un service donné repose sur des estimations pouvant être affectées par différents facteurs, y compris les modifications de la portée du contrat, les retards dans l'atteinte des jalons, les changements dans la composition et les taux de la main-d'œuvre, les difficultés inattendues dans la prestation des services et les réclamations potentielles des clients.

Tout comme les risques et les incertitudes diffèrent selon chaque projet, les sources des écarts entre les prévisions de coûts et les coûts réels varient également selon chaque projet. La détermination des estimations se fonde sur les pratiques d'affaires de la Société, ainsi que sur l'expérience antérieure de celle-ci. De plus, elle est étroitement liée aux processus et aux contrôles détaillés de gestion de projet. Les renseignements fournis par les gestionnaires de projet, combinés à une évaluation approfondie des complexités et des risques techniques, servent à estimer le pourcentage d'avancement.

*Dépréciation des actifs non courants* – Le test de dépréciation que la Société applique au goodwill est fondé sur les estimations internes des montants recouvrables de chacune de ses UGT, établis selon la plus élevée de la valeur d'utilité ou de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'exploitation continue de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de sortie correspond au prix qui serait obtenu de la vente de l'UGT dans le cadre d'une opération ordonnée entre intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, déduction faite des coûts marginaux directement attribuables à la cession de l'UGT, à l'exclusion de la charge financière et de la charge d'impôt.

Les principales hypothèses relatives à la valeur d'utilité de l'UGT en cause incluent les revenus, les coûts des revenus, les charges de vente, générales et administratives et les autres ajustements sans effet de trésorerie qui sont attendus et pris en compte pour établir les prévisions des flux de trésorerie nets liés à l'exploitation sur trois ans, les taux de croissance à long terme estimatifs appliqués pour extrapoler ces prévisions et le coût moyen pondéré du capital (« CMPC ») avant impôts utilisé pour établir la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus de l'exploitation.

Les principales hypothèses relatives à la juste valeur diminuée des coûts de sortie de chaque UGT incluent les revenus, le coût des revenus, les charges de vente, générales et administratives et les autres ajustements sans effet de trésorerie estimatifs qui sont pris en compte pour établir les prévisions de la Société quant au BAIIA ajusté (tel qu'il est défini à la note 26), ainsi qu'un multiplicateur du marché implicite appliqué à ces prévisions.

Toute variation de ces hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant recouvrable calculé et, ultimement, sur le montant comptabilisé au titre de la dépréciation du goodwill, le cas échéant. Se reporter à la note 9 pour des renseignements complémentaires au sujet des hypothèses utilisées.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

## 3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

### MODIFICATIONS AUX NORMES COMPTABLES ET AUX INTERPRÉTATIONS EN VIGUEUR POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

Les modifications suivantes aux normes existantes ont été adoptées par la Société le 1<sup>er</sup> avril 2024 :

#### *IAS 1, Présentation des états financiers*

Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié des modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers*, pour clarifier le classement des passifs à titre de passifs courants ou non courants. Aux fins du classement des passifs non courants, les modifications suppriment l'exigence du droit inconditionnel de différer le règlement du passif ou de renouveler ce dernier pour au moins 12 mois. Un tel droit doit plutôt avoir une substance et exister à la fin de la période de présentation de l'information financière. Après avoir reconsidéré certains aspects des modifications de 2020, l'IASB a reconfirmé que seules les clauses restrictives auxquelles une entreprise doit se conformer au plus tard à la date de clôture ont une incidence sur le classement d'un passif à titre de passif courant ou non courant. Des renseignements supplémentaires devront être fournis pour aider les utilisateurs à comprendre le risque par rapport à ces passifs qui pourraient devoir être remboursables dans les 12 mois suivant la date de clôture. Les modifications précisent également la façon dont une société classe un passif qui comprend une option de conversion de l'autre partie. Les modifications stipulent que le règlement d'un passif comprend le transfert d'instruments de capitaux propres d'une société à l'autre partie et que seules les options de conversion qui sont comptabilisées à titre de capitaux propres peuvent être ignorées par une société lors du classement des passifs à titre de passifs courants ou non courants. Les modifications apportées à IAS 1 s'appliquent de façon rétrospective et entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les modifications apportées à IAS 1 n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

#### *Décision relative au programme de travail de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») concernant l'information sectorielle*

En juillet 2024, l'IFRIC a publié une décision relative au programme de travail qui précise les exigences en matière d'informations à fournir sur les secteurs à présenter aux termes de la norme IFRS 8, *Secteurs opérationnels*. La décision souligne la nécessité de divulguer certains éléments spécifiés s'ils sont inclus dans la mesure du résultat net sectoriel examinée par le principal décideur opérationnel ou s'ils sont régulièrement fournis à celui-ci, même sans être inclus dans ladite mesure du résultat net sectoriel. En conséquence, la Société a apporté des modifications reflétant ces exigences à la note 23, Informations sectorielles et géographiques.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

## 3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

### CHANGEMENTS APPORTÉS AUX FUTURES NORMES COMPTABLES

À la date d'autorisation des états financiers consolidés, certaines nouvelles normes, modifications et interprétations, ainsi que certaines améliorations apportées aux normes existantes, ont été publiées par l'IASB, mais n'étaient pas encore en vigueur et n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Société. La direction prévoit que l'ensemble des prises de position pertinentes sera adopté pour la première période de présentation de l'information financière à compter de la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. Des précisions sur les nouvelles normes, modifications et interprétations ainsi que sur les améliorations aux normes existantes qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Société sont détaillées ci-dessous :

#### *IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers*

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié la nouvelle norme IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, qui remplacera IAS 1, *Présentation des états financiers*.

IFRS 18 a principalement trait aux quatre éléments suivants :

- Nouvelles catégories et ajout de sous-totaux à inclure dans l'état du résultat net;
- Nouvelles exigences visant à améliorer le regroupement et la ventilation;
- Informations supplémentaires à inclure aux notes afférentes aux états financiers au sujet des indicateurs de performance définis par la direction;
- Améliorations ciblées de la présentation des flux de trésorerie en modifiant IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*.

IFRS 18 s'applique de façon rétrospective et entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027. Une application anticipée est permise. La direction évalue actuellement l'incidence de la modification sur ses états financiers consolidés.

#### *IFRS 7 et IFRS 9, Classement et évaluation des instruments financiers*

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9, *Instruments financiers* et à IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. Les modifications apportées aux normes précisent la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers et prévoient une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés au moyen d'un système de virements électroniques de fonds. En outre, elles clarifient la description des actifs financiers garantis uniquement par sûreté réelle et des instruments liés par contrat et élargissent le champ des informations à fournir à l'égard des instruments financiers dont les modalités contractuelles sont susceptibles d'avoir une incidence sur les flux de trésorerie et des instruments de capitaux propres classés dans les autres éléments du résultat global à leur juste valeur. Les modifications apportées à IFRS 7 et à IFRS 9 s'appliquent de façon rétrospective et entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Une application anticipée est permise. La direction évalue actuellement l'incidence de la modification sur ses états financiers consolidés.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 4. ACQUISITION D'ENTREPRISE

#### *XRM Vision*

##### *Aperçu*

Le 1<sup>er</sup> décembre 2024, la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de la société canadienne XRM Vision inc. et l'ensemble de ses sociétés affiliées (« XRM Vision ») (ci-après, l'« acquisition de XRM »), un partenaire Microsoft reconnu. La direction s'attend à ce que l'expertise de XRM Vision complémente les activités existantes d'Alithya, renforce les capacités de cette dernière en matière de délocalisation stratégique.

L'acquisition de XRM a été réalisée moyennant une contrepartie totale pouvant atteindre 34 384 000 \$ globalement.

Le prix d'acquisition total peut atteindre 30 009 000 \$ et comprend les éléments suivants : i) un montant de 7 377 000 \$, payé en espèces à la clôture; ii) un ajustement définitif au titre du fonds de roulement de 632 000 \$, inclus dans les créditeurs et charges à payer au 31 mars 2025; iii) un montant de 2 875 000 \$ payé par l'émission de 1 724 550 actions à droit de vote subalterne; iv) un solde de prix d'acquisition de 8 625 000 \$, payable sur trois ans les 1<sup>er</sup> décembre 2025, 2026 et 2027 (les « dates d'anniversaire »); et v) une contrepartie au titre d'une clause d'indexation sur le résultat potentiel pouvant atteindre 10 500 000 \$, dont une tranche de 9 000 000 \$ payable en espèces et une tranche de 1 500 000 \$ à payer par l'émission d'actions à droit de vote subalterne.

Les autres éléments de la contrepartie totalisent 4 375 000 \$ et comprennent ce qui suit : i) 1 724 553 actions à droit de vote subalterne, d'une juste valeur de 2 875 000 \$, émises à la clôture et ii) des actions à droit de vote subalterne d'une valeur maximale de 1 500 000 \$ pouvant être émises au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel. Les actions à droit de vote subalterne émises ou à émettre dans le cadre de la transaction sont assujetties à des clauses de récupération de la rémunération visant le maintien en poste des détenteurs. Elles sont donc comptabilisées au titre de la rémunération fondée sur des actions attribuées à l'acquisition d'entreprises sur trois ans (note 14).

Le nombre d'actions à droit de vote subalterne qui peuvent être émises au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel sera déterminé en divisant le montant payable sous forme d'actions à droit de vote subalterne par le cours moyen pondéré en fonction du volume pour la période de 15 jours de bourse prenant fin deux jours ouvrables avant la date du paiement indexé. La contrepartie payable au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel devra être réglée 18 mois suivant la clôture de la transaction, une fois sa valeur établie de manière définitive.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 4. ACQUISITION D'ENTREPRISE (SUITE)

La contrepartie payable au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel peut s'élever globalement à 12 000 000 \$ et dépend du rendement financier de l'entreprise acquise sur une période mobile de 12 mois consécutifs au cours des 18 mois suivant la date d'acquisition. Le montant non actualisé de la moyenne pondérée basée sur des scénarios potentiels qui devrait être versé au total au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel est de 7 260 000 \$.

La valeur de la clause d'indexation sur le résultat potentiel incluse dans le prix d'acquisition, d'un montant de 5 104 000 \$, est classée à titre de passif financier et comptabilisée à la juste valeur dans l'état du résultat net et inclut un montant non actualisé de la moyenne pondérée basée sur des scénarios potentiels qui devrait être versé au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel inclus dans le prix d'acquisition de 6 353 000 \$. Le passif au titre de la contrepartie éventuelle inclus dans le prix d'acquisition se rapporte au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs et sera réévalué à sa juste valeur à chaque date de clôture. La juste valeur a été établie à l'aide d'une méthode reposant sur des hypothèses, dans le cadre de laquelle la Société élabore différents scénarios, évalue la contrepartie éventuelle qui en résulterait par pondération des probabilités et actualise le résultat pour obtenir la valeur actuelle attendue de la contrepartie éventuelle. Le taux d'actualisation utilisé à la date d'acquisition était de 15,7 %. Les variations subséquentes de la juste valeur du passif au titre de la contrepartie éventuelle seront comptabilisées dans les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises. Le passif au titre de la contrepartie éventuelle n'avait fait l'objet d'aucune variation significative au 31 mars 2025.

Dans le cadre de l'acquisition de XRM, la Société a pris en charge un passif de 829 000 \$ au titre de la dette à long terme, dont une tranche de 333 000 \$ a été remboursée immédiatement à la clôture.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, la Société a engagé des coûts d'acquisition liés à XRM d'environ 1 084 000 \$, qui ont été comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net à titre de coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 4. ACQUISITION D'ENTREPRISE (SUITE)

#### Répartition du prix d'acquisition

La répartition de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge s'établit comme suit :

	Au 31 mars 2025	Montants préliminaires à la date d'acquisition	Ajustements
	\$	\$	\$
<b>Acquisition de XRM Vision</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie	995	995	—
Débiteurs et autres créances	3 539	3 539	—
Travaux en cours	110	110	—
Crédits d'impôt à recevoir	467	1 483	(1 016)
Charges payées d'avance	207	207	—
	<b>5 318</b>	<b>6 334</b>	<b>(1 016)</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Crédits d'impôt à recevoir	275	—	275
Immobilisations corporelles	60	73	(13)
Actifs au titre de droits d'utilisation	54	54	—
Immobilisations incorporelles (note 8)	9 700	9 711	(11)
Goodwill (note 9)	14 662	18 608	(3 946)
	<b>30 069</b>	<b>34 780</b>	<b>(4 711)</b>
<b>Passifs courants</b>			
Créditeurs et charges à payer	2 829	2 829	—
Revenus différés	351	351	—
Tranche courante des obligations locatives	106	106	—
Tranche courante de la dette à long terme	511	511	—
	<b>3 797</b>	<b>3 797</b>	<b>—</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Obligations locatives	34	34	—
Dette à long terme	318	318	—
Passifs d'impôts différés	2 410	2 715	(305)
	<b>6 559</b>	<b>6 864</b>	<b>(305)</b>
<b>Actifs nets acquis</b>	<b>23 510</b>	<b>27 916</b>	<b>(4 406)</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 4. ACQUISITION D'ENTREPRISE (SUITE)

Au 31 décembre 2024, compte tenu du court laps de temps qui s'est écoulé entre la date d'acquisition et la période de présentation, la juste valeur des immobilisations incorporelles et du prix d'acquisition, les ajustements de clôture définitifs et les impôts exigibles et différés connexes ont été établis de manière provisoire, en attendant que les techniques d'évaluation et les intrants appropriés soient déterminés. En conséquence, certains changements ont été apportés au prix d'acquisition et à la répartition de la juste valeur. L'ajustement du goodwill découle principalement de la détermination de la juste valeur de la contrepartie payable au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel. En outre, les crédits d'impôt à recevoir ont été affectés au règlement de l'impôt exigible pour la période antérieure à l'acquisition, et une tranche a été reclassée à titre d'actif non courant. La juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge a été établie de manière provisoire. Si de nouveaux renseignements sur des faits et des circonstances qui existaient à la date de l'acquisition de XRM étaient obtenus dans l'année suivant cette date et donnaient lieu à des ajustements ou requéraient des provisions supplémentaires à l'égard de conditions qui existaient à la date de l'acquisition de XRM, les justes valeurs seraient alors révisées.

Les valeurs figurant dans le tableau ci-dessus sont donc susceptibles d'être modifiées.

L'acquisition de XRM est comptabilisée au moyen de la méthode de l'acquisition.

#### Goodwill

Le goodwill comptabilisé est principalement composé de la valeur économique future attribuée à la rentabilité et à la main-d'œuvre de l'entreprise acquise ainsi qu'aux synergies qui devraient découler de l'intégration de XRM Vision dans les activités existantes de la Société. La Société ne s'attend pas à ce que le goodwill soit déductible aux fins de l'impôt.

#### Prix d'acquisition

Le tableau suivant présente un sommaire de la juste valeur à la date d'acquisition de chaque volet du prix d'acquisition :

	Au 31 mars 2025	Montants préliminaires à la date d'acquisition	Ajustements
	\$	\$	\$
<b>Acquisition de XRM Vision</b>			
Contrepartie en espèces	7 377	7 377	—
Ajustement au titre du fonds de roulement, à régler en espèces	632	—	632
Émission de 1 724 550 actions à droit de vote subalterne (note 13) <sup>a)</sup>	2 875	2 875	—
Solde de prix d'acquisition, d'une valeur nominale de 8 625 000 \$ (note 11) <sup>a)</sup>	7 522	7 905	(383)
Contrepartie éventuelle pouvant atteindre 10 500 000 \$, comptabilisée à la juste valeur <sup>a)</sup>	5 104	9 759	(4 655)
<b>Prix d'acquisition total</b>	<b>23 510</b>	<b>27 916</b>	<b>(4 406)</b>

<sup>a)</sup> Activités d'investissement et de financement hors trésorerie.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 4. ACQUISITION D'ENTREPRISE (SUITE)

#### Contribution de XRM Vision aux résultats de la Société

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, les activités de XRM Vision ont généré des revenus d'environ 4 662 000 \$ et une perte avant impôts de 2 738 000 \$, incluant un montant de 712 000 \$ au titre de l'amortissement, principalement lié aux relations clients acquises, un montant de 770 000 \$ au titre de la rémunération fondée sur des actions attribuées lors d'acquisitions d'entreprises (note 14), des intérêts capitalisés de 450 000 \$ et des coûts d'acquisition d'entreprises de 1 084 000 \$ (note 20).

Si l'acquisition avait eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2024, les revenus et le bénéfice avant impôt sur le revenu pro forma consolidés se seraient établis respectivement à 484 523 000 \$ et à 2 723 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025. Ces montants ont été calculés en se fondant sur les résultats de XRM Vision et ils ont été ajustés pour tenir compte des éléments suivants :

- les différences de méthodes comptables entre la Société et XRM Vision;
- le retrait des coûts de transaction engagés par XRM Vision du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 30 novembre 2024;
- l'amortissement additionnel qui aurait été comptabilisé en présumant que les ajustements de la juste valeur des immobilisations incorporelles auraient été appliqués à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

### 5. DÉBITEURS ET AUTRES CRÉANCES

Aux	31 mars	
	2025	2024
	\$	\$
Débiteurs et autres créances	95 093	98 346
Autres créances	177	462
	<b>95 270</b>	<b>98 808</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Aux	31 mars 2025				31 mars 2024			
	Mobilier, agencements et matériel	Matériel informatique	Améliorations locatives	Total	Mobilier, agencements et matériel	Matériel informatique	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût d'ouverture	1 572	7 359	5 982	14 913	1 725	6 792	8 081	16 598
Entrées	59	1 143	—	1 202	174	550	22	746
Entrées découlant de l'acquisition d'entreprises (note 4)	19	41	—	60	—	—	—	—
Dispositions et mises hors service	—	—	—	—	(325)	—	(2 125)	(2 450)
Écart de conversion	96	314	56	466	(2)	17	4	19
<b>Coût de clôture</b>	<b>1 746</b>	<b>8 857</b>	<b>6 038</b>	<b>16 641</b>	<b>1 572</b>	<b>7 359</b>	<b>5 982</b>	<b>14 913</b>
Cumul des amortissements d'ouverture	1 035	5 717	3 571	10 323	651	3 829	3 394	7 874
Charge d'amortissement	170	993	850	2 013	448	1 884	1 006	3 338
Perte de valeur	—	—	—	—	260	—	1 296	1 556
Dispositions et mises hors service	—	—	—	—	(325)	—	(2 125)	(2 450)
Écart de conversion	79	237	29	345	1	4	—	5
<b>Cumul des amortissements de clôture</b>	<b>1 284</b>	<b>6 947</b>	<b>4 450</b>	<b>12 681</b>	<b>1 035</b>	<b>5 717</b>	<b>3 571</b>	<b>10 323</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>462</b>	<b>1 910</b>	<b>1 588</b>	<b>3 960</b>	<b>537</b>	<b>1 642</b>	<b>2 411</b>	<b>4 590</b>

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

## 7. CONTRATS DE LOCATION

### Actifs au titre de droits d'utilisation

Les actifs au titre de droits d'utilisation suivants ont trait à des biens immobiliers assortis de droits d'utilisation.

Aux	31 mars	
	2025	2024
	\$	\$
Solde d'ouverture	5 606	9 353
Entrées	965	557
Entrées découlant de l'acquisition d'entreprises (note 4)	54	—
Amortissement	(2 510)	(2 575)
Dépréciation <sup>a)</sup>	—	(1 272)
Décomptabilisation <sup>b)</sup>	—	(448)
Effet du taux de change	162	(9)
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>4 277</b>	<b>5 606</b>

<sup>a)</sup> Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Société a comptabilisé des charges de dépréciation par rapport à certains actifs immobiliers au titre de droits d'utilisation, étant donné l'examen en cours de sa stratégie immobilière à la suite de l'intégration des acquisitions et des changements apportés aux conditions de travail, en vue de réduire l'empreinte de la Société, de réaliser des synergies et d'améliorer la structure de coûts de l'entreprise regroupée. Par conséquent, une charge de dépréciation de 1 272 000 \$ est présentée dans les charges de vente, générales et administratives.

<sup>b)</sup> Durant l'exercice clos le 31 mars 2024, la Société a conclu une entente de sous-location d'une partie de ses locaux pour bureaux à un sous-locataire. La sous-location a donné lieu à la décomptabilisation de l'actif au titre de droits d'utilisation lié aux locaux pour bureaux dans les débiteurs et autres créances et à la comptabilisation d'une créance locative à court et à long terme dans les autres actifs, pour un montant total de 1 033 000 \$.

### Obligations locatives

Aux	31 mars	
	2025	2024
	\$	\$
Solde d'ouverture	11 520	18 516
Entrées	965	557
Entrées découlant de l'acquisition d'entreprises (note 4)	140	—
Paiements au titre des contrats de location	(4 431)	(5 617)
Intérêts au titre des contrats de location	466	664
Réévaluation	150	(2 593)
Effet du taux de change	185	(7)
<b>Solde de clôture</b>	<b>8 995</b>	<b>11 520</b>
Tranche courante	3 546	4 136
	<b>5 449</b>	<b>7 384</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 7. CONTRATS DE LOCATION (SUITE)

Les paiements contractuels relatifs aux obligations locatives au 31 mars 2025 sont les suivants :

Au	31 mars 2025
	\$
Moins d'un an	3 928
De un an à deux ans	1 911
De deux à cinq ans	4 186
Plus de cinq ans	124
<b>Total des paiements non actualisés au titre de contrats de location à la clôture de la période</b>	<b>10 149</b>

La sortie de trésorerie totale pour les contrats de location, y compris les composantes non locatives, pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024 était de 6 915 000 \$ et de 7 209 000 \$, respectivement. Au 31 mars 2024, des coûts liés à la résiliation de contrats de location de 663 000 \$ ont été inclus dans les créateurs et charges à payer.

### 8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Aux	31 mars 2025					31 mars 2024				
	Relations clients	Logiciels	Appellations commerciales <sup>a)</sup>	Accords de non-concurrence	Total	Relations clients	Logiciels	Appellations commerciales <sup>a)</sup>	Accords de non-concurrence	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût d'ouverture	163 297	15 866	2 844	7 738	189 745	163 208	15 812	2 841	7 733	189 594
Entrées, achats	—	116	—	—	116	—	41	—	—	41
Entrées découlant de l'acquisition d'entreprises (note 4)	7 800	300	—	1 600	9 700	—	—	—	—	—
Entrées générées à l'interne	—	123	—	—	123	—	—	—	—	—
Dispositions et mises hors service	(424)	(338)	—	(810)	(1 572)	—	—	—	—	—
Écart de conversion	4 819	766	176	278	6 039	89	13	3	5	110
<b>Coût de clôture</b>	<b>175 492</b>	<b>16 833</b>	<b>3 020</b>	<b>8 806</b>	<b>204 151</b>	<b>163 297</b>	<b>15 866</b>	<b>2 844</b>	<b>7 738</b>	<b>189 745</b>
Cumul des amortissements d'ouverture	91 530	10 578	—	6 364	108 472	74 135	6 279	—	4 845	85 259
Amortissement	13 321	4 361	—	1 244	18 926	17 304	4 279	—	1 512	23 095
Dispositions et mises hors service	(424)	(338)	—	(810)	(1 572)	—	—	—	—	—
Écart de conversion	3 014	605	—	256	3 875	91	20	—	7	118
<b>Cumul des amortissements de clôture</b>	<b>107 441</b>	<b>15 206</b>	<b>—</b>	<b>7 054</b>	<b>129 701</b>	<b>91 530</b>	<b>10 578</b>	<b>—</b>	<b>6 364</b>	<b>108 472</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>68 051</b>	<b>1 627</b>	<b>3 020</b>	<b>1 752</b>	<b>74 450</b>	<b>71 767</b>	<b>5 288</b>	<b>2 844</b>	<b>1 374</b>	<b>81 273</b>

<sup>a)</sup> Les appellations commerciales sont attribuées à l'UGT Solutions d'entreprise aux fins des tests de dépréciation.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 9. GOODWILL

Au	31 mars 2025						Total
	Canada	France	EPM	ERP	Solutions d'entreprise <sup>a)</sup>	Élément non attribué <sup>b)</sup>	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	78 405	135	9 603	63 941	14 409	—	166 493
Acquisition d'entreprises (note 4)	—	—	—	—	—	14 662	14 662
Dépréciation	—	—	—	—	(5 144)	—	(5 144)
Écart de conversion	—	8	593	3 952	843	—	5 396
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>78 405</b>	<b>143</b>	<b>10 196</b>	<b>67 893</b>	<b>10 108</b>	<b>14 662</b>	<b>181 407</b>

Au	31 mars 2024						Total
	Canada	France	EPM	ERP	Solutions d'entreprise <sup>a)</sup>	Élément non attribué	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	78 405	136	9 592	63 867	14 393	—	166 393
Écart de conversion	—	(1)	11	74	16	—	100
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>78 405</b>	<b>135</b>	<b>9 603</b>	<b>63 941</b>	<b>14 409</b>	<b>—</b>	<b>166 493</b>

<sup>a)</sup> L'UGT Solutions d'entreprise est celle qui inclut le goodwill tiré de l'acquisition de Datum Consulting Group, LLC et de ses sociétés affiliées internationales (l'« acquisition de Datum ») aux fins des tests de dépréciation.

<sup>b)</sup> Au 31 mars 2025, la répartition du prix d'acquisition de XRM Vision a donné lieu à un goodwill de 14 662 000 \$ qui n'a pas encore été attribué à une UGT.

Au cours de l'exercice, des ajustements de 5 567 000 \$ ont été apportés à la contrepartie éventuelle payable au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel suivant l'acquisition de Datum, au motif que les cibles de rentabilité n'avaient pas été atteintes. La direction a conclu qu'il s'agissait d'une indication de dépréciation. Le goodwill tiré de l'acquisition de Datum avait été porté au compte de l'UGT Solutions d'entreprise de la Société.

Par conséquent, la direction a soumis l'UGT Solutions d'entreprise à un test de dépréciation au 31 décembre 2024, ce qui lui a permis de conclure que la valeur recouvrable de cette UGT était inférieure à sa valeur comptable, donnant lieu à une dépréciation du goodwill de 5 144 000 \$.

La Société a également réalisé des tests de dépréciation annuels aux 31 mars 2025 et 2024 pour toutes ses UGT, à l'exception de l'acquisition de XRM, ce qui lui a permis de conclure qu'aucune autre perte de valeur ne s'était produite. Il n'existe aucune indication de dépréciation du goodwill de XRM Vision.

Afin de déterminer si le goodwill a subi ou non une perte de valeur, la valeur comptable de l'UGT a été comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT correspond soit à sa valeur d'utilité, soit à sa juste valeur, déduction faite des coûts de sortie, selon la plus élevée des deux.

La valeur recouvrable de chaque UGT a été établie selon sa valeur d'utilité, calculée au moyen d'une prévision triennale, suivie d'une extrapolation des flux de trésorerie nets attendus des activités d'exploitation pour les durées d'utilité résiduelles, en appliquant le taux de croissance à long terme déterminé par la direction. La valeur actualisée des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation attendus de chaque UGT est établie en appliquant un CMPC avant impôts approprié qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et tient compte des risques propres à l'UGT en question.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 9. GOODWILL (SUITE)

Les principales hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation de chaque UGT sont présentées dans le tableau suivant :

Au	31 mars 2025				
	Canada	France	EPM	ERP	Solutions d'entreprise
	%	%	%	%	%
CMPC avant impôts	14,0	22,2	21,3	19,9	17,5
Taux de croissance à long terme des flux de trésorerie nets liés à l'exploitation <sup>o)</sup>	1,9	1,4	2,1	2,1	2,1

Au	31 mars 2024				
	Canada	France	EPM	ERP	Solutions d'entreprise
	%	%	%	%	%
CMPC avant impôts	15,9	25,1	20,3	20,7	24,3
Taux de croissance à long terme des flux de trésorerie nets liés à l'exploitation <sup>o)</sup>	1,8	1,4	1,9	1,9	1,9

<sup>o)</sup> Le taux de croissance à long terme est établi en fonction de recherches publiées par des intervenants du secteur.

Pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024, moduler l'une ou l'autre des principales hypothèses qui sous-tendent les calculs de la valeur recouvrable, de la manière indiquée ci-après, et en supposant que toutes les autres variables demeurent constantes, se traduirait par des valeurs recouvrables égales aux valeurs comptables.

Au	31 mars 2025	
	Augmentation différentielle du CMPC après impôts	Baisse différentielle du taux de croissance à long terme des flux de trésorerie nets liés à l'exploitation
	Points de base	Points de base
Canada	45	56
France	253	418
EPM <sup>d)</sup>	2 660	—
ERP	770	1 352
Solutions d'entreprise	101	136

<sup>d)</sup> La valeur recouvrable de l'UGT EPM n'est pas sensible à l'hypothèse quant au taux de croissance à long terme.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 9. GOODWILL (SUITE)

Au	31 mars 2024	
	Augmentation différentielle du CMPC après impôts	Baisse différentielle du taux de croissance à long terme des flux de trésorerie nets liés à l'exploitation
	Points de base	Points de base
Canada	228	296
France	444	711
EPM <sup>o)</sup>	4 078	—
ERP	323	458
Solutions d'entreprise	285	386

<sup>o)</sup> La valeur recouvrable de l'UGT EPM n'est pas sensible à l'hypothèse quant au taux de croissance à long terme.

En outre, pour les UGT Canada et Solutions d'entreprise, des révisions à la baisse des prévisions triennales de 4 % et de 8 %, respectivement, se traduiraient par des valeurs recouvrables égales aux valeurs comptables (18 % pour les UGT Canada et ERP au 31 mars 2024).

### 10. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Aux	31 mars	
	2025	2024
	\$	\$
Créditeurs	42 327	41 751
Rémunération à payer	34 779	27 458
Taxes à la consommation à payer	3 017	5 708
Provision	776	—
	<b>80 899</b>	<b>74 917</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 11. DETTE À LONG TERME

Le tableau suivant présente un sommaire de la dette à long terme de la Société :

Aux	31 mars	31 mars
	2025	2024
	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang (la « facilité de crédit ») <sup>a)</sup>	77 729	81 073
Prêts garantis <sup>b)</sup>	—	8 537
Prêts subordonnés non garantis <sup>c)</sup>	20 000	20 000
Solde de prix d'acquisition, d'une valeur nominale de 4 479 000 \$ (3 115 000 \$ US) (8 436 000 \$, ou 6 230 000 \$ US, au 31 mars 2024), sans intérêt (taux d'intérêt effectif de 4,4 %), payable en versements annuels de 4 479 000 \$ (3 115 000 \$ US), et venant à échéance le 1 <sup>er</sup> juillet 2025	4 431	8 172
Solde de prix d'acquisition, d'une valeur nominale de 8 625 000 \$, sans intérêt (taux d'intérêt effectif de 8,0 %), payable en versements annuels de 3 450 000 \$ aux premier et deuxième anniversaires, et de 1 725 000 \$ au troisième anniversaire, venant à échéance le 1 <sup>er</sup> décembre 2027 (note 4)	7 718	—
Autre dette découlant de l'acquisition de XRM	379	—
Coûts de transaction non amortis (déduction faite de l'amortissement cumulé de 403 000 \$ et de 215 000 \$)	(338)	(400)
	<b>109 919</b>	<b>117 382</b>
Tranche courante de la dette à long terme	8 059	12 687
	<b>101 860</b>	<b>104 695</b>

<sup>a)</sup> Aux termes de la facilité de crédit, la Société dispose d'un montant maximal de 140 000 000 \$ qui peut, à certaines conditions, être augmenté jusqu'à 190 000 000 \$ au titre d'une clause accordéon. Les prélèvements peuvent être faits en dollars canadiens ou en dollars américains pour un montant équivalent sous forme d'avances à taux préférentiel, d'avances au taux des opérations de pension à un jour (taux CORRA), d'avances au taux de financement à un jour garanti (taux SOFR) et de lettres de crédit pouvant atteindre 2 500 000 \$.

Les avances portent intérêt au taux préférentiel canadien ou américain, majoré d'une marge applicable allant de 0,75 % à 1,75 %, ou encore au taux CORRA ou au taux SOFR, majoré d'une marge applicable allant de 2,00 % à 3,00 %, selon le cas, pour les avances en dollars canadiens ou en dollars américains, respectivement. La marge applicable est établie en fonction de certains ratios financiers. À titre de garantie pour la facilité de crédit, Alithya a consenti une hypothèque de premier rang sur l'universalité de ses actifs, à l'exclusion de tout équipement loué et de la sûreté de premier rang en faveur d'Investissement Québec grevant les crédits d'impôt à recevoir pour le financement relatif aux crédits d'impôt remboursables. Conformément aux modalités de la convention, la Société est tenue de se conformer à certaines clauses restrictives financières, lesquelles sont mesurées sur une base trimestrielle.

La facilité de crédit vient à échéance le 1<sup>er</sup> avril 2027 et peut être renouvelée pour des périodes supplémentaires d'un an, au gré du prêteur, étant entendu que la durée de la facilité de crédit ne peut jamais dépasser trois ans à une date donnée.

Au 31 mars 2025, le solde impayé au titre de la facilité de crédit comprend un montant de 61 829 000 \$ (71 773 000 \$ au 31 mars 2024) payable en dollars américains (43 000 000 \$ US; 53 000 000 \$ US au 31 mars 2024).

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 11. DETTE À LONG TERME (SUITE)

La Société dispose d'une facilité de crédit d'exploitation supplémentaire d'un montant maximal de 2 876 000 \$ (2 000 000 \$ US) portant intérêt au taux préférentiel américain majoré de 1,00 %. Le prêteur peut résilier cette facilité de crédit d'exploitation à tout moment. Il n'y avait pas de montant impayé au titre de cette facilité de crédit d'exploitation supplémentaire au 31 mars 2025.

<sup>b)</sup> Les prêts garantis accordés par Investissement Québec dans le but de financer les crédits d'impôt remboursables de la Société pour l'exercice 2023 ont été remboursés intégralement au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025.

<sup>c)</sup> Les prêts subordonnés non garantis contractés auprès d'Investissement Québec, d'un montant de 20 000 000 \$, viennent à échéance le 1<sup>er</sup> octobre 2026 et sont renouvelables pour un an de plus au gré du prêteur. Pour la période allant jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2025, la première tranche de 10 000 000 \$ porte intérêt à taux fixes allant de 6,00 % à 7,25 %, et la tranche supplémentaire de 10 000 000 \$ porte intérêt à un taux allant de 7,10 % à 8,35 %. Les intérêts sont calculés et exigibles sur une base trimestrielle, en fonction de certains ratios financiers. Les taux d'intérêt pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 1<sup>er</sup> octobre 2026 seront communiqués par le prêteur au plus tard 15 jours avant le 1<sup>er</sup> octobre 2025, après quoi la Société aura le choix entre rembourser les prêts partiellement ou intégralement, sans pénalité, au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Conformément aux modalités des prêts, la Société est tenue de se conformer à certaines clauses restrictives financières, lesquelles sont mesurées sur une base trimestrielle.

<sup>a). c)</sup> Aux 31 mars 2025 et 2024, la Société respectait toutes ses clauses restrictives financières.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 12. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôts pour l'exercice s'établit comme suit :

Exercices clos les	31 mars	
	2025	2024
Charge d'impôts exigibles :	\$	\$
<b>Charge d'impôts exigibles pour l'exercice</b>	<b>1 276</b>	<b>317</b>
Recouvrement d'impôts différés :		
Établissement et reprise de différences temporaires	1 499	(256)
<b>Total de la charge (du recouvrement) d'impôts différés</b>	<b>1 499</b>	<b>(256)</b>
<b>Total de la charge d'impôts</b>	<b>2 775</b>	<b>61</b>

Le taux d'imposition effectif de la Société est différent du taux d'imposition combiné prévu par la loi. Il s'établit comme suit :

Exercices clos les	31 mars			
	2025		2024	
	%	\$	%	\$
Bénéfice (perte) avant impôts		4 070		(16 599)
Taux d'imposition de la Société prévu par la loi	26,5	1 079	26,5	(4 399)
Charge de rémunération fondée sur des actions non déductible	24,6	1 000	(6,7)	1 113
Autres éléments non déductibles et exempts d'impôt	(39,2)	(1 595)	3,0	(496)
Variation des actifs d'impôts différés non comptabilisés	21,2	863	(21,7)	3 600
Dépréciation du goodwill	32,7	1 332	—	—
Autres	2,4	96	(1,5)	243
<b>Taux d'imposition effectif</b>	<b>68,2</b>	<b>2 775</b>	<b>(0,4)</b>	<b>61</b>

Le taux d'imposition applicable prévu par la loi de la Société correspond aux taux combinés au Canada s'appliquant dans les territoires où la Société exerce ses activités.

#### Actifs et passifs d'impôts différés

Les montants comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière sont présentés ci-après :

Au	31 mars	
	2025	2024
	\$	\$
Passifs d'impôts différés	(11 228)	(8 099)
Actifs d'impôts différés	4 875	5 715
	<b>(6 353)</b>	<b>(2 384)</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 12. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

Les variations des différences temporaires durant l'exercice s'établissent comme suit :

Au	31 mars 2025				
	Solde d'ouverture	Comptabilisation au résultat net	Acquisitions d'entreprises	Écart de conversion	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Pertes fiscales pouvant faire l'objet de reports prospectifs et autres déductions fiscales	9 932	(2 108)	327	—	8 151
Obligations locatives	3 053	(654)	—	(15)	2 384
Frais de financement différés	395	(32)	—	—	363
<b>Total des actifs d'impôts différés</b>	<b>13 380</b>	<b>(2 794)</b>	<b>327</b>	<b>(15)</b>	<b>10 898</b>
Immobilisations incorporelles et goodwill	(8 493)	1 292	(2 581)	(45)	(9 827)
Crédits d'impôt et autres	(5 786)	(349)	(156)	—	(6 291)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(1 485)	352	—	—	(1 133)
<b>Total des passifs d'impôts différés</b>	<b>(15 764)</b>	<b>1 295</b>	<b>(2 737)</b>	<b>(45)</b>	<b>(17 251)</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>(2 384)</b>	<b>(1 499)</b>	<b>(2 410)</b>	<b>(60)</b>	<b>(6 353)</b>

Au	31 mars 2024				
	Solde d'ouverture	Comptabilisation au résultat net	Acquisitions d'entreprises	Écart de conversion	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Pertes fiscales pouvant faire l'objet de reports prospectifs et autres déductions fiscales	18 240	(8 308)	—	—	9 932
Obligations locatives	4 907	(1 854)	—	—	3 053
Frais de financement différés	484	(89)	—	—	395
<b>Total des actifs d'impôts différés</b>	<b>23 631</b>	<b>(10 251)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>13 380</b>
Immobilisations incorporelles et goodwill	(16 140)	7 652	—	(5)	(8 493)
Crédits d'impôt et autres	(7 580)	1 794	—	—	(5 786)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(2 546)	1 061	—	—	(1 485)
<b>Total des passifs d'impôts différés</b>	<b>(26 266)</b>	<b>10 507</b>	<b>—</b>	<b>(5)</b>	<b>(15 764)</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>(2 635)</b>	<b>256</b>	<b>—</b>	<b>(5)</b>	<b>(2 384)</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 12. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

Pertes fiscales pouvant faire l'objet de reports prospectifs pour lesquelles aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé

Date d'expiration	Canada
	\$
2039	922
2040	390
2041	2 075
2042	3 516
2043	3 603
2044	4 629
	<b>15 135</b>

Pertes fiscales pouvant faire l'objet de reports prospectifs pour lesquelles aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé

Date d'expiration <sup>a)</sup>	États-Unis
	\$
2038	7 816
Indéterminée	15 481
	<b>23 297</b>

<sup>a)</sup> Des pertes d'exploitation nettes de 16 063 000 \$, dont une tranche de 7 816 000 \$ vient à échéance en 2038, sont limitées en raison des règles fiscales américaines applicables à l'acquisition d'Edgewater Technology, Inc. De plus, la Société i) a déclaré des pertes d'environ 50 846 000 \$, dont les dates d'échéance se situent de 2026 à 2044, et ii) compte des différences temporaires déductibles nettes totalisant environ 36 385 000 \$ à l'égard desquelles aucun avantage fiscal différé n'a été comptabilisé.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

## 13. CAPITAL-ACTIONS

### CAPITAL AUTORISÉ

Aux 31 mars 2025 et 2024, le capital autorisé de la Société était composé d'un nombre illimité d'actions sans valeur nominale, comme suit :

- actions à droit de vote subalterne, à raison de une voix par action, de rang égal aux actions à droit de vote multiple quant au droit de recevoir des dividendes et le reliquat des biens de la Société en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée, ou de toute autre distribution d'actifs entre les actionnaires aux fins de la liquidation des affaires de la Société;
- actions à droit de vote multiple, à raison de dix voix par action, de rang égal aux actions à droit de vote subalterne quant au droit de recevoir des dividendes et le reliquat des biens de la Société en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée, ou de toute autre distribution d'actifs entre les actionnaires aux fins de la liquidation des affaires de la Société, chaque action étant convertible, au gré de son détenteur, en action à droit de vote subalterne à raison d'une action contre une, et étant automatiquement convertie au moment de sa transmission à une personne qui n'est pas un détenteur autorisé ou du décès d'un détenteur autorisé, sauf si elle est acquise d'une autre manière par tout détenteur autorisé restant conformément aux modalités de la convention de vote conclue entre les détenteurs autorisés;
- actions préférentielles, pouvant être émises en séries, chaque série étant de rang égal aux autres séries, mais de rang supérieur à toute catégorie de rang inférieur, et de rang supérieur aux actions à droit de vote subalterne et aux actions à droit de vote multiple quant au droit de recevoir des dividendes et le reliquat des biens de la Société en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée, ou de toute autre distribution d'actifs entre les actionnaires aux fins de la liquidation des affaires de la Société. Les actions préférentielles seront assorties des droits de vote et des droits de conversion que le Conseil de la Société établira au moment de leur émission, le cas échéant. Au 31 mars 2025, les actions préférentielles de série A et de série B suivantes étaient autorisées :
  - des actions de série A, sans droit de vote, donnant droit à un dividende préférentiel non cumulatif calculé au taux de 0,02 % par jour;
  - des actions de série B, sans droit de vote, donnant droit à un dividende préférentiel non cumulatif calculé au taux de 0,05 % par semaine.

#### *Offre publique de rachat dans le cours normal des activités*

Le 13 septembre 2023, le conseil d'administration de la Société a autorisé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, qui a par la suite été approuvé par la TSX. Conformément à l'offre publique de rachat, la Société était autorisée à acquérir, aux fins d'annulation, jusqu'à 2 411 570 actions à droit de vote subalterne, soit 5 % du flottant à la clôture des marchés le 7 septembre 2023. La Société n'a pas renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités suivant l'expiration du programme le 19 septembre 2024.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 13. CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

#### CAPITAL ÉMIS

Le tableau suivant présente l'évolution du capital émis pour l'exercice clos le 31 mars 2025 :

	Actions à droit de vote subalterne		Actions à droit de vote multiple	
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Solde d'ouverture	88 141 000	307 585	7 274 248	4 824
Actions émises suivant l'acquisition des droits relatifs à la rémunération fondée sur des actions attribuées à l'acquisition d'entreprises	622 420	1 971	—	—
Actions émises en contrepartie de l'acquisition de XRM (note 4)	3 449 103	2 875	—	—
Actions achetées aux fins d'annulation	(205 483)	(717)	—	—
Actions achetées aux fins du règlement d'UAI	(69 840)	(244)	—	—
Remise d'actions lors du règlement d'UAI	69 840	169	—	—
Actions émises lors du règlement d'UAR	23 812	222	—	—
<b>Solde de clôture<sup>a)</sup></b>	<b>92 030 852</b>	<b>311 861</b>	<b>7 274 248</b>	<b>4 824</b>

<sup>a)</sup> Incluant 1 724 553 actions à droit de vote subalterne émises dans le cadre de l'acquisition de XRM et susceptibles d'être éteintes, qui ne sont pas considérées en circulation aux termes des normes IFRS.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, les opérations suivantes ont été réalisées :

- Dans le cadre de l'acquisition de Datum, 622 420 actions à droit de vote subalterne d'une valeur totale de 1 971 000 \$ (1 438 000 \$ US), reclassée à partir du surplus d'apport, ont été émises aux fins du règlement de la contrepartie en actions au deuxième anniversaire.
- Dans le cadre de l'acquisition de XRM (note 4), 3 449 103 actions à droit de vote subalterne d'une valeur totale de 5 750 000 \$ ont été émises, dont 1 724 553 actions assujetties à une clause de récupération, qui ont été traitées à titre de rémunération différée et comptabilisées au titre de la rémunération à base d'actions attribuées à l'acquisition d'entreprises. La valeur des 1 724 550 autres actions, qui ne sont pas assujetties à la clause de récupération, s'élevait à 2 875 000 \$. Ces actions ont été comptabilisées dans le capital-actions.
- 205 483 actions à droit de vote subalterne ont été achetées aux fins d'annulation au titre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société alors en cours, pour une contrepartie totale en espèces de 402 000 \$ et à une valeur comptable de 717 000 \$. L'excédent de la valeur comptable par rapport au prix d'achat de 315 000 \$ a été comptabilisé à titre de réduction du déficit.
- 69 840 actions à droit de vote subalterne ont été achetées aux fins de règlement d'UAI, pour une contrepartie totale en espèces de 148 000 \$ et à une valeur comptable de 244 000 \$. L'excédent de la valeur comptable par rapport au prix d'achat de 96 000 \$ a été comptabilisé à titre de réduction du déficit. En tout, 116 566 UAI ont fait l'objet d'un règlement net d'impôt et 69 840 actions à droit de vote subalterne, d'une valeur comptable de 169 000 \$, reclassée à partir du surplus d'apport, ont été remises. L'achat et la remise d'actions à droit de vote subalterne lors du règlement d'UAI ont été effectués par l'agent administratif du régime d'unités d'actions (« RUA »), conformément aux modalités du RUA et de la convention de services conclue entre la Société et l'agent administratif.
- 89 712 UAR ont fait l'objet d'un règlement net d'impôt, dont 55 942 ont été réglées par l'émission de 23 812 actions à droit de vote subalterne d'une valeur comptable de 222 000 \$, reclassée à partir du surplus d'apport.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 13. CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

Le tableau suivant présente l'évolution du capital émis pour l'exercice clos le 31 mars 2024 :

	Actions à droit de vote subalterne		Actions à droit de vote multiple	
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Solde d'ouverture	87 871 568	307 110	7 324 248	4 857
Actions émises suivant l'acquisition des droits relatifs à la rémunération fondée sur des actions attribuées à l'acquisition d'entreprises	622 421	1 924	—	—
Conversion d'actions	50 000	33	(50 000)	(33)
Actions achetées aux fins d'annulation	(493 878)	(1 724)	—	—
Exercice d'options sur actions	2 500	8	—	—
Règlement d'UAD	73 682	201	—	—
Règlement d'UAI	14 707	33	—	—
<b>Solde de clôture</b>	<b>88 141 000</b>	<b>307 585</b>	<b>7 274 248</b>	<b>4 824</b>

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, les opérations suivantes ont été réalisées :

- Dans le cadre de l'acquisition de Datum, 622 421 actions à droit de vote subalterne, d'une valeur totale de 1 924 000 \$ (1 438 000 \$ US), reclassée à partir du surplus d'apport, ont été émises à titre de règlement de la contrepartie en actions payable au premier anniversaire.
- 50 000 actions à droit de vote multiple de catégorie B (les « actions à droit de vote multiple »), d'une valeur comptable de 33 000 \$ ont été converties en 50 000 actions à droit de vote subalterne par un administrateur de la Société.
- 493 878 actions à droit de vote subalterne ont été achetées aux fins d'annulation au titre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société pour une contrepartie totale en espèces de 953 000 \$ et à une valeur comptable de 1 724 000 \$. L'excédent de la valeur comptable par rapport au prix d'achat de 771 000 \$ a été comptabilisé à titre de réduction du déficit.
- 2 500 options sur actions ont été exercées et 2 500 actions à droit de vote subalterne, d'une valeur comptable de 8 000 \$ ont été émises, pour une contrepartie en espèces de 6 000 \$, une tranche de 2 000 \$ ayant été reclassée à partir du surplus d'apport.
- 73 682 UAD ont fait l'objet d'un règlement, et 73 682 actions à droit de vote subalterne, d'une valeur comptable de 201 000 \$, reclassée à partir du surplus d'apport, ont été émises.
- 14 707 UAI ont fait l'objet d'un règlement, et 14 707 actions à droit de vote subalterne, d'une valeur comptable de 33 000 \$, reclassée à partir du surplus d'apport, ont été émises.

#### Régime d'achat d'actions

Aux termes du régime d'achat d'actions de la Société, les employés admissibles peuvent verser des cotisations jusqu'à concurrence d'un montant équivalant à 10 % de leur salaire brut annuel. La Société verse des cotisations de contrepartie d'un montant équivalent aux cotisations versées par l'employé, jusqu'à concurrence d'un pourcentage donné du salaire brut annuel de l'employé, en fonction du poste qu'il occupe. Les cotisations de l'employé et celles de la Société sont versées à un administrateur indépendant qui achète des actions à droit de vote subalterne à la TSX au nom de l'employé.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 14. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

#### Options sur actions

Aux termes du RILT de la Société, le Conseil peut attribuer, à son gré, des options sur actions visant des actions à droit de vote subalterne aux employés admissibles et aux administrateurs de la Société. Le RILT fait en sorte que les options sur actions soient émises à un prix d'exercice qui correspond au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions à droit de vote subalterne à la TSX au cours d'une période de cinq jours ouvrables prenant fin le jour précédant immédiatement la date d'attribution. Les droits rattachés aux options sur actions sont acquis conformément à la convention d'attribution applicable conclue par le participant et la Société. L'acquisition des droits se fait généralement quatre ans après la date de l'attribution des options sur actions, et ces droits doivent être exercés d'ici le dixième anniversaire de la date de l'attribution, sauf en cas de décès, d'invalidité, de départ à la retraite ou de cessation d'emploi; dans un tel cas, le RILT offre des échéances anticipées. Le nombre total d'actions à droit de vote subalterne pouvant être émises au titre du RILT, peu importe le type d'attribution, ne peut excéder 10 % du nombre total d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple alors émises et en circulation.

Les tableaux suivants présentent des renseignements sur les options sur actions en circulation émises, par devise :

Exercices clos les	31 mars 2025		31 mars 2024	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré (\$ CA)	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré (\$ CA)
		\$		\$
Solde d'ouverture	3 320 696	3,22	3 400 696	3,23
Éteintes	(105 769)	3,24	(57 250)	3,32
Échues	(479 861)	2,79	(22 750)	3,71
<b>Solde de clôture</b>	<b>2 735 066</b>	<b>3,29</b>	<b>3 320 696</b>	<b>3,22</b>
<b>Options pouvant être exercées à la clôture de l'exercice</b>	<b>2 036 314</b>	<b>3,31</b>	<b>1 932 064</b>	<b>3,34</b>

Exercices clos les	31 mars 2025		31 mars 2024	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré (\$ US)	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré (\$ US)
		\$		\$
Solde d'ouverture	1 016 575	2,55	1 084 175	2,55
Éteintes	(42 250)	2,58	(52 100)	2,44
Échues	(162 250)	2,60	(13 000)	3,23
Exercées	—	—	(2 500)	1,67
<b>Solde de clôture</b>	<b>812 075</b>	<b>2,53</b>	<b>1 016 575</b>	<b>2,55</b>
<b>Options pouvant être exercées à la clôture de l'exercice</b>	<b>552 157</b>	<b>2,52</b>	<b>509 525</b>	<b>2,66</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 14. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)

Des 2 036 314 options sur actions émises en dollars canadiens pouvant être exercées (1 932 064 en 2024), 352 632 (505 264 en 2024) peuvent servir à acquérir des actions à droit de vote multiple à un prix d'exercice moyen pondéré de 3,01 \$ au 31 mars 2025. Aucune autre option sur actions aux fins d'achat d'actions à droit de vote multiple ne peut être émise conformément au régime d'options sur actions.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, le cours moyen pondéré de l'action à la date d'exercice des options était de 2,45 \$.

La Société n'a pas attribué d'options sur actions au cours des exercices clos les 31 mars 2025 et 2024.

Les tableaux suivants présentent, de manière sommaire, le nombre d'options sur actions en circulation, par devise, leur prix d'exercice et leur durée moyenne pondérée restante, en années :

Aux	31 mars 2025		31 mars 2024	
Prix d'exercice, par fourchette (\$ CA)	Nombre d'options sur actions	Durée moyenne pondérée restante, en années	Nombre d'options sur actions	Durée moyenne pondérée restante, en années
\$				
1,90 à 2,55	448 632	4,64	730 264	4.48
2,56 à 2,96	285 000	0,71	295 000	1.63
2,97 à 3,30	1 142 434	5,89	1 316 432	7.12
3,31 à 3,95	483 000	3,32	550 000	4.47
3,96 à 4,55	376 000	3,46	429 000	4.59
	<b>2 735 066</b>	<b>4,36</b>	<b>3 320 696</b>	<b>5,29</b>

Aux	31 mars 2025		31 mars 2024	
Prix d'exercice, par fourchette (\$ US)	Nombre d'options sur actions	Durée moyenne pondérée restante, en années	Nombre d'options sur actions	Durée moyenne pondérée restante, en années
\$				
1,67 à 2,25	115 000	5,23	165 000	6.23
2,26 à 2,75	554 825	6,09	624 825	7.15
2,76 à 3,44	142 250	4,01	226 750	4.96
	<b>812 075</b>	<b>5,61</b>	<b>1 016 575</b>	<b>6,52</b>

### UAD

Aux termes du RILT, le Conseil, sous réserve des dispositions du RILT et d'autres modalités, peut attribuer des UAD visant des actions à droit de vote subalterne aux employés admissibles et aux administrateurs de la Société. Les UAD sont réglées à la date prévue par la convention d'attribution applicable conclue par le participant et la Société, pourvu que cette date tombe après la date de cessation d'emploi du participant. Si aucune date de règlement n'est stipulée dans la convention, il est réputé survenir 90 jours après la date de cessation d'emploi du participant.

Aux termes du RUA, les employés admissibles de la Société peuvent choisir chaque année de recevoir jusqu'à 50 % de leur prime annuelle sous forme d'UAD (les « UAD en prime »). La Société attribue également des UAD supplémentaires (les « UAD de contrepartie ») dont le montant correspond à 25 % des UAD en prime.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 14. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)

Pour calculer le nombre d'UAD en prime qu'un employé admissible recevra, nous divisons le montant de la prime qui lui sera versée sous forme d'UAD à la date d'exigibilité de la prime à laquelle il a droit (la « date d'attribution ») par le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions à droit de vote subalterne à la TSX au cours d'une période de cinq jours ouvrables prenant fin le jour précédant immédiatement la date d'attribution. Les UAD en prime sont acquises à la date d'attribution; les UAD de contrepartie sont acquises un an plus tard.

Le tableau suivant présente le nombre d'UAD en circulation pour chaque exercice indiqué :

Exercices clos les	31 mars	
	2025	2024
Solde d'ouverture	1 178 080	666 974
Attribuées à des administrateurs qui n'étaient pas des employés	400 696	280 100
Attribuées à des employés	—	304 688
Réglées	(107 637)	(73 682)
<b>Solde de clôture</b>	<b>1 471 139</b>	<b>1 178 080</b>

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, un total de 400 696 UAD pleinement acquises (280 100 en 2024) ont été attribuées à des administrateurs qui n'étaient pas des employés de la Société au titre du RILT. La juste valeur moyenne pondérée des UAD à la date d'attribution était de 1,80 \$ chacune (2,01 \$ en 2024), pour une juste valeur totale de 721 000 \$ (563 000 \$ en 2024).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, un total de 304 688 UAD ont été attribuées au titre du RUA. La juste valeur des UAD à la date d'attribution était de 2,30 \$ chacune, pour une juste valeur totale de 701 000 \$.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, 107 637 UAD émises au titre du RUA, d'une valeur comptable de 262 000 \$, ont fait l'objet d'un règlement pour une contrepartie totale en espèces de 192 000 \$. L'excédent de la valeur comptable par rapport au paiement de 70 000 \$ a été comptabilisé à titre de réduction du déficit.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, 73 682 UAD émises au titre du RILT ont fait l'objet d'un règlement par l'émission de 73 682 actions à droit de vote subalterne d'une valeur comptable de 201 000 \$.

Au 31 mars 2025, 1 274 088 des 1 471 139 UAD étaient émises au titre du RILT, les 197 051 autres étant émises au titre du RUA.

#### UAI

Aux termes des régimes incitatifs, le Conseil, sous réserve des dispositions des régimes incitatifs et d'autres modalités, peut attribuer des UAI visant des actions à droit de vote subalterne aux employés (et aux administrateurs au titre du RILT) admissibles de la Société. Sauf indication contraire du Conseil au moment de l'attribution, les UAI attribuées au titre du RILT et du RUA sont généralement acquises au troisième anniversaire de la date d'attribution. Le RILT et le RUA prévoient que les UAI doivent être réglées dès que possible suivant l'acquisition des droits, et, dans tous les cas, au plus tard le 15 décembre de la deuxième année civile suivant celle au cours de laquelle l'attribution a eu lieu.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 14. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)

Le tableau suivant présente le nombre d'UAI en circulation pour chaque exercice indiqué :

Exercices clos les	31 mars	
	2025	2024
Solde d'ouverture	349 700	181 498
Attribuées	1 935 286	349 700
Éteintes	(13 189)	—
Réglées	(116 566)	(181 498)
<b>Solde de clôture</b>	<b>2 155 231</b>	<b>349 700</b>

Les UAI émises au titre du RUA sont réglées en actions à droit de vote subalterne achetées sur le marché libre par l'intermédiaire de l'agent administratif du RUA. Dans la mesure où les lois fiscales imposent à la Société de retenir un montant au titre de l'impôt auquel un employé est assujéti dans ce contexte, le règlement des UAI se fait sur une base nette.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, un total de 1 935 286 UAI (349 700 en 2024), dont l'acquisition des droits survient au troisième anniversaire de la date d'attribution (sur trois ans en 2024), ont été attribuées au titre du RUA. La juste valeur moyenne des UAI à la date d'attribution était de 1,67 \$ chacune (2,23 \$ en 2024), pour une juste valeur totale de 3 232 000 \$ (780 000 \$ en 2024).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, 116 566 UAI émises au titre du RUA, d'une valeur comptable de 266 000 \$, ont fait l'objet d'un règlement sur une base nette. 69 840 actions à droit de vote subalterne ont été achetées sur le marché libre et remises, et un montant de 169 000 \$ qui avait été porté au crédit du surplus d'apport a été transféré au capital-actions. Les 46 726 autres UAI, représentant un montant de 97 000 \$, ont été cédées aux fins d'annulation afin de satisfaire aux obligations fiscales des employés.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, 181 498 UAI émises au titre du RILT ont fait l'objet d'un règlement. 14 707 UAI ont fait l'objet d'un règlement par l'émission de 14 707 actions à droit de vote subalterne d'une valeur comptable de 33 000 \$. Les autres UAI ont fait l'objet d'un règlement pour une contrepartie totale en espèces de 371 000 \$.

Au 31 mars 2025, les 2 155 231 UAI avaient toutes été émises au titre du RUA.

#### UAR

Aux termes du RILT, le Conseil, sous réserve des dispositions du RILT et d'autres modalités, peut attribuer des UAR visant des actions à droit de vote subalterne aux employés admissibles et aux administrateurs de la Société. Les modalités de chaque attribution d'UAR, notamment les objectifs de rendement, qu'ils soient liés au marché ou non, sont déterminées par le Conseil.

Le tableau suivant présente le nombre d'UAR en circulation pour chaque exercice indiqué :

Exercices clos les	31 mars	
	2025	2024
Solde d'ouverture	2 156 527	855 383
Attribuées	1 510 468	1 349 752
Éteintes	(504 416)	(48 608)
Réglées	(89 712)	—
<b>Solde de clôture</b>	<b>3 072 867</b>	<b>2 156 527</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 14. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, un total de 1 510 468 UAR (1 349 752 en 2024), dont l'acquisition des droits survient trois ans après la date d'attribution, ont été attribuées. La juste valeur des UAR à la date d'attribution était de 1,64 \$ chacune (2,30 \$ en 2024), pour une juste valeur totale de 2 477 000 \$ (3 104 000 \$ en 2024).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, 89 712 UAR émises au titre du RILT ont fait l'objet d'un règlement.

- 55 942 UAR émises au titre du RILT, d'une valeur comptable de 521 000 \$, ont fait l'objet d'un règlement sur une base nette :
  - i) 23 812 actions à droit de vote subalterne ont été émises et un montant de 222 000 \$, qui avait été porté au crédit du surplus d'apport, a été transféré au capital-actions.
  - ii) Les 32 130 autres UAR, d'une valeur comptable de 299 000 \$ et représentant une juste valeur de 54 000 \$, ont été cédées aux fins d'annulation afin de satisfaire aux obligations fiscales des employés. L'excédent de la valeur comptable des UAR ainsi cédées par rapport montant payé de 245 000 \$ a été comptabilisé à titre de réduction du déficit.
- 33 770 UAR, d'une valeur comptable de 346 000 \$, ont fait l'objet d'un règlement pour une contrepartie totale en espèces de 72 000 \$. L'excédent de la valeur comptable des UAR ainsi réglées par rapport au paiement de 274 000 \$ a été comptabilisé à titre de réduction du déficit.

Au 31 mars 2025, les 3 072 867 UAR avaient toutes été émises au titre du RILT.

#### Charge de rémunération fondée sur des actions

Le total de la charge de rémunération fondée sur des actions des exercices clos les 31 mars 2025 et 2024 se détaille comme suit :

Exercices clos les	31 mars	
	2025	2024
	\$	\$
Options sur actions	200	594
Régime d'achat d'actions – cotisation de l'employeur	1 333	1 394
Rémunération fondée sur des actions attribuées lors d'acquisitions d'entreprises <sup>a)</sup>	1 683	2 099
UAD	722	600
UAI	1 122	363
UAR	283	1 207
	<b>5 343</b>	<b>6 257</b>

<sup>a)</sup> Excluant l'ajustement de la contrepartie éventuelle sur la tranche à régler en actions (note 20).

La rémunération fondée sur des actions attribuées lors d'acquisitions d'entreprises comprend ce qui suit :

- en ce qui a trait aux actions à droit de vote subalterne à émettre dans le cadre de l'acquisition de Datum, un montant de 913 000 \$ (2 099 000 \$ en 2024);
- en ce qui a trait aux actions à droit de vote subalterne à émettre dans le cadre de l'acquisition de XRM, un montant de 770 000 \$ (0 \$ en 2024).

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 15. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

#### Éventualités

De temps à autre, la Société peut faire l'objet de diverses réclamations ou procédures judiciaires, ou recevoir des mises en demeure annonçant de tels recours, dans le cours normal de ses activités. La direction, de concert avec ses conseillers juridiques, et en tablant sur son expérience en semblable matière, fait appel à son jugement pour évaluer l'issue possible des procédures et estimer les provisions à inscrire. Bien qu'il soit impossible d'en prévoir l'issue, compte tenu de l'information actuellement disponible, la direction estime que la résolution des réclamations et des procédures judiciaires en cours n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière et le résultat d'exploitation de la Société. Les réclamations dont l'issue probable est défavorable sont comptabilisées dans les provisions. En tant que partie à des contrats administratifs, la Société est également assujettie à des lois et à des règlements plus contraignants que ceux qui s'appliquent aux entreprises qui ne font pas affaire avec le gouvernement. Les vérifications et les enquêtes que mènent les organismes gouvernementaux pour assurer le respect de ces lois et de ces règlements sont inévitables dans ce contexte. Ainsi, la direction reçoit de temps à autre des demandes de renseignements et d'autres demandes analogues liées aux activités courantes qu'exerce la Société auprès des organismes gouvernementaux. Toute contravention pourrait engagé la responsabilité civile ou pénal de la Société, qui pourrait être significative, et la rendre inadmissible à l'octroi ou au renouvellement de contrats administratifs, de manière temporaire ou permanente.

#### Engagements liés à l'exploitation

Les dépenses d'exploitation prévues par contrat à la fin de la période, mais n'ayant pas encore été engagées, s'établissent comme suit :

Au	31 mars 2025
Licences technologiques, infrastructure et autres	Total
	\$
2026	6 999
2027	4 012
2028	2 930
2029	1 107
Par la suite	1 077
	<b>16 125</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 16. PARTIES LIÉES

#### Partie exerçant un contrôle ultime

Au 31 mars 2025, les détenteurs d'actions à droit de vote multiple détenaient collectivement, directement ou indirectement, des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote multiple ou exerçaient collectivement, directement ou indirectement, un contrôle à l'égard de telles actions, représentant environ 44,6 % des droits de vote totaux d'Alithya. Le 1<sup>er</sup> novembre 2018, ces détenteurs d'actions ont conclu une convention de vote, aux termes de laquelle ils ont accepté, entre autres choses, d'exercer leurs droits de vote à l'égard de la totalité des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote multiple sous leur contrôle, conformément aux décisions prises par une majorité d'entre eux, sous réserve de certaines exceptions.

#### Transactions avec des membres clés de la direction

Les membres clés de la direction incluent les administrateurs de la Société et les membres de son comité exécutif de direction ainsi que certains autres cadres clés. Les membres clés de la direction d'Alithya participent au régime d'achat d'actions et aux régimes incitatifs. La rémunération payée ou payable aux membres clés de la direction pour leurs services est présentée ci-après :

Exercices clos les	31 mars	
	2025	2024
	\$	\$
Avantages du personnel à court terme <sup>a)</sup>	6 275	4 100
Rémunération fondée sur des actions	2 060	2 106
Coûts de cessation d'emploi	878	
	<b>9 213</b>	<b>6 206</b>

<sup>a)</sup> Les avantages du personnel à court terme comprennent les salaires, avantages et la rémunération incitative à court terme.

En plus des montants susmentionnés, la Société s'est engagée à verser à certains membres clés de la direction des primes de cessation d'emploi supplémentaires d'au plus 7 378 000 \$ (6 433 000 \$ en 2024) advenant un cas de congédiement, selon certaines conditions.

### 17. BÉNÉFICE (PERTE) PAR ACTION

Exercices clos les	31 mars	
	2025	2024
	\$	\$
Bénéfice net (perte nette)	1 295	(16 660)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base et diluées <sup>a)</sup>	96 313 316	95 527 385
<b>Bénéfice de base et dilué (perte de base et diluée) par action</b>	<b>0,01</b>	<b>(0,17)</b>

<sup>a)</sup> Le calcul du nombre moyen pondéré d'actions de base pour l'exercice clos le 31 mars 2025 ne tient pas compte de l'incidence des 1 724 553 actions à droit de vote subalterne émises dans le cadre de l'acquisition de XRM, puisqu'elles sont susceptibles d'être éteintes.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 17. BÉNÉFICE (PERTE) PAR ACTION (SUITE)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, les instruments de capitaux propres potentiellement dilutifs en circulation, à savoir les UAD, les UAR et les options dont il est question à la note 14 attribuées au titre du RILT, certaines actions à émettre aux fins de paiements liés à l'anniversaire d'acquisitions d'entreprises et les actions à droit de vote subalterne émises dans le cadre de l'acquisition de XRM et susceptibles d'être éteintes, n'ont pas été inclus dans le calcul du bénéfice dilué par action puisque la Société a subi des pertes et que l'inclusion de ces instruments aurait un effet antidilutif.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, le bénéfice de base et le bénéfice dilué par action sont identiques, car l'inclusion des instruments susmentionnés n'a aucune incidence sur le résultat.

### 18. RAPPROCHEMENT DES PASSIFS ISSUS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les variations des passifs de la Société issus des activités de financement peuvent être classées de la manière suivante :

Exercices clos les	31 mars 2025			31 mars 2024		
	Contrepartie éventuelle	Dette à long terme	Total	Contrepartie éventuelle	Dette à long terme	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	4 082	117 382	121 464	7 037	127 190	134 227
Remboursements	—	(123 561)	(123 561)	—	(159 110)	(159 110)
Produits	—	102 706	102 706	—	148 340	148 340
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>—</b>	<b>(20 855)</b>	<b>(20 855)</b>	<b>—</b>	<b>(10 770)</b>	<b>(10 770)</b>
Acquisition d'entreprises (note 4)	5 104	8 351	13 455	—	—	—
Variations de l'estimation (note 20)	(4 312)	—	(4 312)	(2 962)	—	(2 962)
Amortissement des charges financières	—	242	242	—	426	426
Capitalisation des intérêts au titre des soldes de prix d'acquisition	256	419	675	—	384	384
Incidences du taux de change	229	4 380	4 609	7	152	159
<b>Total hors trésorerie</b>	<b>1 277</b>	<b>13 392</b>	<b>14 669</b>	<b>(2 955)</b>	<b>962</b>	<b>(1 993)</b>
<b>Solde de clôture</b>	<b>5 359</b>	<b>109 919</b>	<b>115 278</b>	<b>4 082</b>	<b>117 382</b>	<b>121 464</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 19. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR LE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le tableau suivant présente des renseignements complémentaires sur le bénéfice consolidé (la perte consolidée) :

Exercices clos les	31 mars	
	2025	2024
	\$	\$
<b>Charges selon la nature</b>		
Coûts de rémunération des employés et des sous-traitants	409 219	431 543
Crédits d'impôt <sup>a)</sup>	(9 121)	(8 467)
Licences et télécommunications	13 383	13 915
Honoraires professionnels	7 436	9 010
Autres charges	12 361	15 910
Dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation et perte liée à la réévaluation d'obligations locatives	150	1 462
Amortissement des immobilisations corporelles	2 013	3 338
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	2 510	2 575
	<b>437 951</b>	<b>469 286</b>
<b>Charges selon la fonction</b>		
Coût des revenus	317 347	341 815
Charges de vente, générales et administratives <sup>b)</sup>	116 081	121 558
Amortissement	4 523	5 913
	<b>437 951</b>	<b>469 286</b>

<sup>a)</sup> Les crédits d'impôt sont inclus dans le coût des revenus.

<sup>b)</sup> Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, les charges de vente, générales et administratives comprennent des coûts de cessation d'emploi et d'avantages du personnel pour certains membres de la direction de 2 132 000 \$ (0 \$ en 2024) et une reprise de 246 000 \$ (0 \$ en 2024) au titre de la charge de rémunération fondée sur des actions à l'égard d'instruments de capitaux propres éteints.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 20. COÛTS D'ACQUISITION, D'INTÉGRATION ET DE RÉORGANISATION D'ENTREPRISES

Les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises se détaillent comme suit :

Exercices clos les	31 mars	
	2025	2024
	\$	\$
Coûts d'acquisition <sup>a)</sup>	1 308	263
Coûts d'intégration <sup>b)</sup>	1 563	2 096
Coûts de réorganisation <sup>c)</sup>	1 256	4 377
Rémunération des employés liée à l'acquisition d'entreprises <sup>d)</sup>	206	475
Ajustement de la contrepartie éventuelle <sup>e)</sup>	(5 567)	(3 827)
	<b>(1 234)</b>	<b>3 384</b>

<sup>a)</sup> Les coûts d'acquisition étaient principalement composés d'honoraires professionnels engagés dans le cadre d'acquisitions d'entreprises (note 4).

<sup>b)</sup> Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, les coûts d'intégration étaient principalement composés de coûts de transition liés à l'intégration des systèmes et de charges liées aux parties communes de locaux inoccupés se rapportant aux acquisitions d'entreprises (alors qu'en 2024, ils consistaient principalement en des primes de maintien en poste et des charges liées aux parties communes de locaux inoccupés se rapportant aux acquisitions d'entreprises).

<sup>c)</sup> Les coûts de réorganisation étaient composés des coûts de cessation d'emploi et d'avantages du personnel.

<sup>d)</sup> La rémunération des employés liée à l'acquisition d'entreprises comprenait une contrepartie en espèces différée découlant de l'acquisition de Datum.

<sup>e)</sup> L'ajustement de la contrepartie éventuelle comprend des recouvrements, découlant de variations des montants estimatifs à payer au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel suivant l'acquisition de Datum, de (4 312 000 \$) (contre (2 962 000 \$) en 2024) pour la tranche payable en espèces et de (1 255 000 \$) (contre (865 000 \$) en 2024) pour la tranche à régler en actions.

### 21. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

Exercices clos les	31 mars	
	2025	2024
	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	7 339	10 831
Intérêts relatifs aux obligations locatives	466	664
Amortissement des charges financières	242	426
Capitalisation des intérêts au titre du solde de prix d'acquisition	675	384
Frais de financement	562	220
Revenus d'intérêts	(402)	(668)
	<b>8 882</b>	<b>11 857</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 22. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement s'établissent comme suit :

Exercices clos les	31 mars	
	2025	2024
	\$	\$
Débiteurs et autres créances	9 514	(6 243)
Travaux en cours	844	8 496
Crédits d'impôt à recevoir	702	1 168
Charges payées d'avance	(1 222)	614
Autres actifs	940	(213)
Créditeurs et charges à payer	1 150	(17 054)
Revenus différés	(1 707)	2 988
	<b>10 221</b>	<b>(10 244)</b>

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, les activités d'investissement et de financement hors trésorerie comprenaient des entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation et d'obligations locatives de 965 000 \$ (557 000 \$ en 2024).

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 23. INFORMATIONS SECTORIELLES ET GÉOGRAPHIQUES

La Société compte trois secteurs opérationnels à présenter : le Canada, les États-Unis et l'international.

Le principal décideur opérationnel de la Société évalue le rendement des secteurs à présenter selon les revenus et le bénéfice d'exploitation par secteur. Le bénéfice d'exploitation par secteur renvoie au bénéfice d'exploitation avant les frais généraux et administratifs du siège social, les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises, l'amortissement et la perte (le gain) de change. Ces éléments ne sont pas pris en compte dans l'évaluation du rendement financier sous-jacent des secteurs à présenter puisqu'ils ne se rapportent pas directement aux activités sectorielles. Les frais généraux et administratifs du siège social sont les dépenses et les salaires liés aux fonctions centralisées, comme les ressources des équipes mondiales des finances, des affaires juridiques, du capital humain et des technologies de l'information, qui ne sont pas affectés aux secteurs.

Les méthodes comptables de chaque secteur à présenter sont les mêmes que celles décrites dans la note 3. Les revenus et le bénéfice d'exploitation par secteur ne comprennent pas les revenus intersectoriels ni le coût des revenus.

Les tableaux suivants présentent les activités de la Société en fonction des secteurs à présenter :

Exercice clos le	31 mars 2025			
	Canada	É.-U.	International	Total
	\$	\$	\$	\$
Revenus	251 902	200 515	21 064	473 481
Coût des revenus et charges d'exploitation				
Coûts de rémunération des employés et des sous-traitants	212 159	148 656	18 048	378 863
Crédits d'impôt	(8 968)	—	(153)	(9 121)
Licences et télécommunications	1 004	4 891	211	6 106
Autres charges	7 368	7 271	1 149	15 788
	211 563	160 818	19 255	391 636
Bénéfice d'exploitation par secteur	40 339	39 697	1 809	81 845
Frais généraux et administratifs du siège social				41 792
Coûts (recouvrement) d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises <sup>a)</sup>				(1 234)
Perte (gain) de change				(258)
Bénéfice d'exploitation avant amortissement et dépréciation				41 545
Amortissement				23 449
Dépréciation du goodwill <sup>a)</sup>				5 144
<b>Bénéfice (perte) d'exploitation</b>				<b>12 952</b>

<sup>a)</sup> Le recouvrement de (5 567 000 \$) au titre de l'ajustement de la contrepartie éventuelle inclus dans les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises et la dépréciation du goodwill se rapportent au secteur États-Unis. Les coûts de réorganisation faisant partie des coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises se rapportent principalement au secteur Canada.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 23. INFORMATIONS SECTORIELLES ET GÉOGRAPHIQUES (SUITE)

Exercice clos le	31 mars 2024			
	Canada	É.-U.	International	Total
	\$	\$	\$	\$
Revenus	277 544	192 493	21 088	491 125
Coût des revenus et charges d'exploitation				
Coûts de rémunération des employés et des sous-traitants	239 563	146 067	18 123	403 753
Crédits d'impôt	(7 851)	—	(616)	(8 467)
Licences et télécommunications	1 216	4 894	103	6 213
Autres charges	11 703	8 702	998	21 403
	<u>244 631</u>	<u>159 663</u>	<u>18 608</u>	<u>422 902</u>
Bénéfice d'exploitation par secteur	<u>32 913</u>	<u>32 830</u>	<u>2 480</u>	<u>68 223</u>
Frais généraux et administratifs du siège social				40 471
Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises <sup>b)</sup>				3 384
Perte (gain) de change				102
Bénéfice d'exploitation avant amortissement et dépréciation				24 266
Amortissement				29 008
<b>Bénéfice (perte) d'exploitation</b>				<b>(4 742)</b>

<sup>b)</sup> Le recouvrement de (3 827 000 \$) au titre de l'ajustement de la contrepartie éventuelle inclus dans les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises se rapporte au secteur États-Unis. Les coûts de réorganisation faisant partie des coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises se rapportent principalement au secteur Canada.

#### Actifs non courants par emplacement géographique

Le tableau suivant présente la valeur comptable nette totale des actifs non courants de la Société par emplacement géographique :

Aux	31 mars			
	2025		2024	
	\$	%	\$	%
Canada	139 309	52,7	123 981	48,1
É.-U.	122 534	46,4	132 366	51,3
International	2 251	0,9	1 615	0,6
	<u>264 094</u>	<u>100,0</u>	<u>257 962</u>	<u>100,0</u>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 23. INFORMATIONS SECTORIELLES ET GÉOGRAPHIQUES (SUITE)

#### Renseignements sur les revenus et les revenus différés

Le tableau suivant présente les revenus de la Société provenant de clients pour chacune des principales catégories de service :

Exercice clos le	31 mars 2025			
	Canada	É.-U.	International	Total
	\$	\$	\$	\$
Services de stratégies d'affaires et de transformation d'entreprise – accords fondés sur le temps et les ressources <sup>o)</sup>	211 478	107 159	18 987	337 624
Services de transformation d'entreprise – accords à prix forfaitaire	24 621	35 113	1 668	61 402
Services d'accompagnement technologique <sup>o)</sup>	15 803	58 243	409	74 455
	<b>251 902</b>	<b>200 515</b>	<b>21 064</b>	<b>473 481</b>

<sup>o)</sup> Incluant un montant de 129 284 000 \$ au titre des accords fondés sur le temps et les ressources, établi selon la méthode fondée sur les intrants, pour l'exercice clos le 31 mars 2025.

<sup>o)</sup> Incluant des revenus tirés des services de soutien de 12 175 000 \$ au Canada, de 32 802 000 \$ aux États-Unis et de 268 000 \$ à l'international, totalisant 45 245 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025.

Exercice clos le	31 mars 2024			
	Canada	É.-U.	International	Total
	\$	\$	\$	\$
Services de stratégies d'affaires et de transformation d'entreprise – accords fondés sur le temps et les ressources <sup>o)</sup>	239 865	101 056	18 609	359 530
Services de transformation d'entreprise – accords à prix forfaitaire	23 604	37 382	2 479	63 465
Services d'accompagnement technologique <sup>o)</sup>	14 075	54 055	—	68 130
	<b>277 544</b>	<b>192 493</b>	<b>21 088</b>	<b>491 125</b>

<sup>o)</sup> Incluant un montant de 106 826 000 \$ au titre des accords fondés sur le temps et les ressources, établi selon la méthode fondée sur les intrants, pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

<sup>o)</sup> Incluant des revenus tirés des services de soutien de 10 075 000 \$ au Canada et de 27 313 000 \$ aux États-Unis, totalisant 37 388 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

Au cours des exercices clos les 31 mars 2025 et 2024, la quasi-totalité des montants inclus dans le solde d'ouverture des revenus différés ont été comptabilisés en tant que revenus.

#### Client important

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, un client canadien a généré à lui seul plus de 10 % du total des revenus, soit 53 614 000 \$ (alors qu'en 2024, deux clients canadiens avaient généré à eux deux plus de 10 % du total des revenus, soit 118 320 000 \$). Au 31 mars 2025, un client canadien comptait pour plus de 10 % du total des débiteurs et autres créances, pour un montant de 10 210 000 \$, ou 11 % (en 2024, aucun client ne comptait pour plus de 10 %).

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 24. OBLIGATIONS DE PRESTATION QUI RESTENT À REMPLIR

Les obligations de prestation qui restent à remplir correspondent aux obligations de prestation remplies partiellement ou pas du tout qui incombent à la Société aux termes des accords qu'elle a signés, soit les accords fondés sur le temps et les ressources, selon la méthode fondée sur les intrants, et les accords à prix forfaitaire. Lors de l'estimation des prix de transaction minimaux alloués aux obligations de prestation remplies partiellement ou non remplies, la Société a appliqué une mesure de simplification consistant à ne pas divulguer d'informations sur les obligations de prestation qui restent à remplir pour les contrats sous-jacents dont la durée initiale prévue est d'un an ou moins ou dans le cadre desquels la Société facture la même valeur que celle qui est transférée au client.

Le montant du prix de vente affecté aux obligations de prestation qui restent à remplir au 31 mars 2025 est de 71 697 000 \$ (80 781 000 \$ en 2024) et devrait être comptabilisé en tant que revenu dans un délai moyen pondéré de 2,0 ans (2,7 ans en 2024).

### 25. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de la Société se composent de la trésorerie, des débiteurs et autres créances, d'autres actifs, des créditeurs et charges à payer, de la contrepartie éventuelle et de la dette à long terme. La Société, par son utilisation de ses actifs et passifs financiers, est exposée aux risques suivants : risque de taux d'intérêt, risque de liquidité, risque de crédit et risque de change. La haute direction et le Conseil ont la responsabilité d'établir les niveaux de risque et de revoir les activités de gestion lorsqu'ils le jugent nécessaire.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de l'évolution des taux d'intérêt du marché. La Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt relativement au taux variable applicable aux dettes à long terme. Les instruments financiers de la Société qui portent intérêt à taux variables s'établissent comme suit :

Aux	31 mars	
	2025	2024
	\$	\$
Facilité de crédit (note 11)	77 729	81 073
Prêts garantis (note 11)	—	8 537
Autre dette découlant de l'acquisition de XRM (note 11)	379	—
	<b>78 108</b>	<b>89 610</b>

Le 30 août 2022, la Société a conclu et désigné à titre d'instrument de couverture efficace un swap de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 30 000 000 \$ venant à échéance le 30 août 2025 pour gérer la variabilité des taux d'intérêt sur une partie désignée des emprunts au titre de sa facilité de crédit. Aux termes du contrat de swap de taux d'intérêt, la Société paie des intérêts calculés selon un taux fixe de 3,97 % et perçoit des intérêts calculés selon le taux à un mois des acceptations bancaires/CDOR en vigueur. La juste valeur marchande du contrat de swap de taux d'intérêt aux 31 mars 2025 et 2024 était négligeable.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, la Société a établi qu'une augmentation ou une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt applicables aux passifs financiers à taux variable susmentionnés, raisonnablement possible, n'aurait pas d'incidence importante sur les capitaux propres ni sur le résultat net. Cette analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes, notamment les taux de change. Elle a été effectuée sur la même base pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 25. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ait de la difficulté à honorer ses obligations liées à ses passifs financiers dont elle s'acquitte au moyen de trésorerie ou d'un autre actif financier. La Société finance ses activités en combinant les flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation, en faisant des prélèvements sur sa facilité de crédit, ainsi qu'en émettant des titres de créance et des instruments de capitaux propres. Pour gérer son exposition au risque de liquidité, la Société vise d'abord et avant tout à maintenir un niveau optimal de liquidité par une gestion active des actifs et passifs ainsi que des flux de trésorerie. La Société fait un suivi régulier de ses flux de trésorerie réels et prévisionnels pour veiller à ce que ses liquidités disponibles lui procurent une marge de manœuvre suffisante pour honorer ses obligations, tout en restant proactive dans la gestion et la négociation de ses facilités de crédit. Les données utilisées pour le suivi des flux de trésorerie correspondent aux échéances contractuelles présentées dans le tableau qui suit. L'analyse révèle que la Société s'attend à ce que les flux de trésorerie disponibles soient suffisants pour chacune des périodes considérées jusqu'à la date d'échéance de la facilité de crédit. Au 31 mars 2025, la Société disposait d'une capacité d'emprunt inutilisée de 62 271 000 \$ (58 927 000 \$ en 2024) aux termes de sa facilité de crédit de 140 000 000 \$, excluant la clause accordéon.

Le tableau suivant résume la valeur comptable et les échéanciers contractuels, incluant capital et intérêts, des passifs financiers les plus importants.

Au	31 mars 2025					
	Valeur comptable	Total	Moins d'un an	De un an à deux ans	De deux à cinq ans	Plus de cinq ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs	42 327	42 327	42 327	—	—	—
Contrepartie éventuelle	5 359	6 353	—	6 353	—	—
Facilité de crédit	77 729	88 060	5 217	5 114	77 729	—
Prêts subordonnés non garantis	20 000	22 221	1 438	20 783	—	—
Soldes de prix d'acquisition à payer	12 149	13 104	7 929	3 450	1 725	—
Autres passifs (inclus dans la dette à long terme)	379	389	360	29	—	—
Obligations locatives	8 995	10 149	3 928	1 911	4 186	124
	<b>166 938</b>	<b>182 603</b>	<b>61 199</b>	<b>37 640</b>	<b>83 640</b>	<b>124</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 25. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Au	31 mars 2024					
	Valeur comptable	Total	Moins d'un an	De un an à deux ans	De deux à cinq ans	Plus de cinq ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs	41 751	41 751	41 751	—	—	—
Contrepartie éventuelle	4 082	4 358	—	4 358	—	—
Facilité de crédit	81 073	93 444	6 065	6 306	81 073	—
Prêts garantis	8 537	8 580	8 580	—	—	—
Prêts subordonnés non garantis	20 000	23 871	1 310	1 608	20 953	—
Solde de prix d'acquisition à payer	8 172	8 436	4 218	4 218	—	—
Obligations locatives	11 520	12 615	4 559	2 750	3 981	1 325
	<b>175 135</b>	<b>193 055</b>	<b>66 483</b>	<b>19 240</b>	<b>106 007</b>	<b>1 325</b>

#### Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte découlant de l'incapacité d'une contrepartie à remplir ses obligations. Aux 31 mars 2025 et 2024, le risque de crédit de la Société réside principalement dans la valeur comptable de la trésorerie détenue auprès de banques canadiennes importantes, des débiteurs et autres créances, des travaux en cours et des autres actifs. Les valeurs comptables des actifs financiers et des travaux en cours représentent le risque de crédit maximal.

Aucune des pertes de valeur comptabilisées dans le résultat net en 2025 et en 2024 n'était importante.

Le risque de crédit relatif aux soldes de trésorerie est minimal puisqu'ils sont détenus dans des comptes bancaires auprès d'institutions financières réputées sur le marché.

En ce qui a trait aux débiteurs et autres créances, aux travaux en cours et aux autres actifs, l'exposition de la Société au risque de crédit est atténuée par la taille relative de ses clients et par la nature de leurs activités. En outre, la Société compte un important bassin de clients diversifié, constitué de clients évoluant dans différents secteurs d'activité, y compris des banques à notation élevée, des agences gouvernementales, des entreprises de télécommunications et des entreprises de vente au détail. Historiquement, la Société n'a procédé à aucune radiation importante.

Pour gérer son exposition au risque de crédit et évaluer la qualité du crédit, la Société a établi une politique de crédit selon laquelle le recouvrement des débiteurs et autres créances est une priorité. La solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individualisée avant la conclusion d'un contrat avec la Société. La stabilité financière et la liquidité des clients sont évaluées régulièrement, notamment par l'examen du risque de crédit lié au secteur dans lequel les clients exercent leurs activités. Aucun ajustement important n'a été apporté aux pertes de crédit attendues au terme de cette évaluation. La Société limite également son exposition au risque de crédit en établissant des limites de crédit au besoin.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 25. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

La Société comptabilise une correction de valeur pour les pertes de crédit attendues au titre des débiteurs et autres créances et des travaux en cours au moyen d'une estimation des pertes de crédit. La Société détermine une correction de valeur en fonction d'une évaluation commune et individuelle en tenant compte de son expérience antérieure, d'indicateurs externes et d'information prospective. Si les pertes de crédit réelles diffèrent des estimations, les résultats futurs seront affectés. Dans son évaluation de la correction de valeur, la Société a tenu compte des répercussions économiques découlant des variations de l'inflation et de taux d'emprunt sur son évaluation des pertes de crédit attendues, notamment du risque de crédit pour ses clients, étant donné que l'incertitude économique se poursuit. Aux 31 mars 2025 et 2024, la correction de valeur pour les pertes de crédit attendues était négligeable.

Des renseignements sur l'exposition au risque de crédit au titre des débiteurs et autres créances figurent dans le tableau suivant :

Aux	31 mars	
	2025	2024
	\$	\$
Courants	74 097	65 907
0-30 jours	17 855	26 726
31-60 jours	804	979
61-90 jours	320	2 191
Plus de 90 jours	2 017	2 543
	<b>95 093</b>	<b>98 346</b>

Pratiquement tous les travaux en cours sont de nature courante.

#### Risque de change

La Société est exposée au risque de change relativement aux instruments financiers libellés en devises différentes des monnaies fonctionnelles respectives des filiales. Ces instruments financiers sont principalement libellés en \$ US. Les autres devises ont une incidence négligeable sur le risque de change auquel la Société est exposée.

Les données quantitatives sommaires relatives au risque de change que court la Société pour les taux de change importants s'établissent comme suit et sont exprimées en dollars canadiens :

Aux	31 mars	
	2025	2024
	\$	\$
Trésorerie	1 613	16
Débiteurs et autres créances	72	901
Créditeurs et charges à payer	(712)	(1 865)
Contrepartie éventuelle	—	(4 082)
Créance intragroupe, déduction faite de la facilité de crédit	14 827	6 252
Solde de prix d'acquisition à payer	(943)	(1 721)
<b>Exposition nette à l'état de la situation financière</b>	<b>14 857</b>	<b>(499)</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 25. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Le tableau suivant illustre la sensibilité du résultat et des capitaux propres par rapport aux actifs et aux passifs financiers de la Société et au taux de change \$ US/\$ CA, toutes choses étant égales par ailleurs. Il est fondé sur une fluctuation de +/- 11 % du taux de change \$ US/\$ CA pour l'exercice clos le 31 mars 2025 (+/- 5 % en 2024). Ce pourcentage a été établi en fonction de la volatilité moyenne de marché du taux de change au cours des 12 mois précédents. L'analyse de sensibilité est fondée sur les instruments financiers libellés en monnaie étrangère de la Société détenus à chaque date de clôture.

Incidence en \$ CA	Résultat net	
	Hausse	Baisse
<b>Au 31 mars 2025</b>		
\$ US	11 %	Variation
		1 650
		(1 650)
<b>Au 31 mars 2024</b>		
\$ US	5 %	Variation
		(18)
		18

#### Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière sont classés selon une hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie de la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- **Niveau 1** – évaluation fondée sur les prix cotés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- **Niveau 2** – techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée qui sont des prix cotés d'instruments similaires sur des marchés actifs; des prix cotés pour des instruments identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs; des données d'entrée autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation qui sont observables pour cet instrument; et des données d'entrée obtenues principalement à partir de données de marché observables ou corroborées au moyen de telles données, par corrélation ou autrement.
- **Niveau 3** – techniques d'évaluation tenant compte de données importantes non observables sur les marchés. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

La valeur comptable de la trésorerie, des débiteurs et autres créances, des autres actifs, des créditeurs et charges à payer et de la dette à long terme qui porte intérêt à taux variables constitue une approximation raisonnable de la juste valeur.

La contrepartie éventuelle liée à l'acquisition de XRM (note 4) est conditionnelle à l'atteinte d'une croissance supérieure à la marge brute des 12 derniers mois sur une période mobile de 12 mois consécutifs au cours des 18 mois suivant la date d'acquisition. Elle se rapporte au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur a été établie à l'aide d'une méthode reposant sur des hypothèses, dans le cadre de laquelle la Société élabore différents scénarios, évalue la contrepartie éventuelle qui en résulterait par pondération des probabilités et actualise le résultat pour obtenir la valeur actuelle attendue de la contrepartie éventuelle. Le montant payable au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel se situera entre 0 \$ et 10 500 000 \$. Son incidence potentielle maximale sur le résultat net va d'une augmentation de 5 104 000 \$ à une diminution de 5 396 000 \$.

La juste valeur de la dette à long terme qui porte intérêt à taux fixes est évaluée en actualisant les flux de trésorerie attendus aux taux qui seraient actuellement offerts à la Société pour des dettes assujetties aux mêmes échéances et modalités (niveau 2). Pour les exercices 2025 et 2024, la Société a déterminé qu'il n'y avait aucun écart considérable entre la juste valeur de la facilité de crédit, des prêts garantis, du prêt subordonné non garanti et du solde de prix d'acquisition à payer et leurs valeurs comptables.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 26. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital de la Société se compose de la trésorerie, de la dette à long terme, de la contrepartie éventuelle et du total des capitaux propres. Les principaux objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- fournir une solide assise financière afin de maintenir la confiance des actionnaires, des créanciers et des parties prenantes et soutenir la croissance et le développement futurs de l'entreprise;
- maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût du capital à un risque acceptable et préserve la capacité de respecter ses obligations financières;
- assurer des liquidités suffisantes pour poursuivre sa stratégie de croissance interne et entreprendre des acquisitions ciblées;
- offrir aux actionnaires un rendement compétitif sur le capital investi.

Dans le cadre de la gestion de sa structure du capital, la Société surveille le rendement tout au long de l'exercice pour s'assurer que les besoins en fonds de roulement prévus et les dépenses en immobilisations liées à l'entretien courant sont financés par l'exploitation, les liquidités disponibles et les sommes pouvant être empruntées au titre de sa facilité de crédit. Alithya gère sa structure du capital et peut y apporter des ajustements de manière à soutenir l'ensemble de la stratégie ou en réponse aux fluctuations de la conjoncture économique et des risques. Afin de maintenir sa structure du capital ou de l'ajuster, la Société peut acheter des actions de ses actionnaires, émettre de nouvelles actions, emprunter de la nouvelle dette (notamment emprunter de la nouvelle dette pour remplacer la dette existante avec des caractéristiques différentes), ou réduire le montant de la dette existante.

Le total du capital aux 31 mars 2025 et 2024 se calcule comme suit :

Aux	31 mars	
	2025	2024
	\$	\$
Trésorerie	(15 956)	(8 859)
Tranche courante de la dette à long terme	8 059	12 687
Contrepartie éventuelle	5 359	4 082
Dette à long terme	101 860	104 695
Capital-actions	316 685	312 409
Déficit	(155 075)	(157 370)
Cumul des autres éléments du résultat global	7 998	4 606
Surplus d'apport	14 948	15 559
	<b>283 878</b>	<b>287 809</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 26. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL (SUITE)

La Société assure le suivi du capital en utilisant un certain nombre de mesures financières, dont les suivantes :

- le ratio de la dette prioritaire par rapport au BAIIA ajusté (défini comme le bénéfice (la perte) avant ajustement pour tenir compte de la charge (du recouvrement) d'impôts, des charges financières nettes, des opérations de change, de l'amortissement des immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation, de la dépréciation des immobilisations incorporelles et du goodwill et des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation ainsi que (du gain) de la perte découlant de la résiliation de contrats de location, de la rémunération fondée sur des actions, des coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises et d'autres éléments non récurrents, dont les coûts de séparation composés de coûts de cessation d'emploi et d'avantages du personnel pour des membres de la direction), soit la dette prioritaire par rapport au BAIIA des 12 derniers mois (selon la définition prévue à la facilité de crédit);
- le ratio de la dette totale par rapport au BAIIA ajusté, soit la dette totale par rapport au BAIIA ajusté des 12 derniers mois;
- le ratio de couverture des charges fixes, soit le BAIIA ajusté, déduction faite des impôts, des distributions et des dépenses en immobilisations, par rapport au total des intérêts débiteurs et des remboursements du capital périodiques.

La Société utilise le bénéfice d'exploitation, le BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté (défini comme le bénéfice net (la perte nette) avant ajustement pour tenir compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles, de la dépréciation des immobilisations incorporelles et du goodwill et des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation ainsi que (du gain) de la perte découlant de la résiliation de contrats de location, de la rémunération fondée sur des actions, des coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises et d'autres éléments non récurrents, dont les coûts de séparation composés de coûts de cessation d'emploi et d'avantages du personnel pour des membres de la direction, et des incidences fiscales de ces éléments) et les flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation comme mesures aux fins du suivi des résultats d'exploitation. Le BAIIA ajusté, le ratio du BAIIA ajusté et le bénéfice net ajusté, tels qu'ils sont présentés, ne sont pas reconnus aux fins de la présentation des états financiers selon les IFRS et n'ont pas de définition normalisée. Par conséquent, il est peu probable que ces mesures soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entités.

La disponibilité continue de la facilité de crédit est assujettie à la capacité de la Société de respecter certaines clauses restrictives relatives au service de la dette et à la couverture des charges fixes, ainsi que d'autres clauses restrictives à caractère positif et négatif, y compris certaines restrictions quant aux distributions sous forme de dividendes ou de remboursements en actions pour un exercice donné, comme il est indiqué dans la convention de crédit.

La Société est assujettie à des clauses restrictives financières aux termes de la facilité de crédit, lesquelles sont mesurées sur une base trimestrielle. Les clauses restrictives visent le ratio de la dette prioritaire par rapport au BAIIA ajusté, le ratio de la dette totale par rapport au BAIIA ajusté et le ratio de couverture des charges fixes. Aux 31 mars 2025 et 2024, la Société respectait toutes ces clauses restrictives.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2025 ET 2024

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

### 27. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR

Le 31 mai 2025, la Société a acquis l'ensemble des actions émises et en circulation de la société américaine eVerge Interests, Inc. et de ses filiales (« eVerge »). Il s'agit d'un groupe spécialisé dans les applications d'entreprise et les services de transformation. La direction s'attend à ce que l'expertise d'eVerge complémente les activités existantes d'Alithya et renforce les capacités de cette dernière en matière de délocalisation stratégique.

L'acquisition d'eVerge a été réalisée moyennant une contrepartie totale de 23 500 000 \$ US (32 292 000 \$), le tout payable en espèces. Le prix d'acquisition total comprend les éléments suivants : i) un montant de 18 800 000 \$ US (25 834 000 \$), payable en trois tranches (60 % exigible à la clôture et deux tranches de 20 % payables les 31 mai 2026 et 2027) (chacune une « date d'anniversaire »); et ii) une contrepartie au titre d'une clause d'indexation sur le résultat potentiel de 4 700 000 \$ US (6 458 000 \$), assujettie à certaines conditions, payable en deux tranches (50 % exigible dans les 90 jours suivant la première date d'anniversaire et l'autre tranche de 50 % étant payable à la deuxième date d'anniversaire).